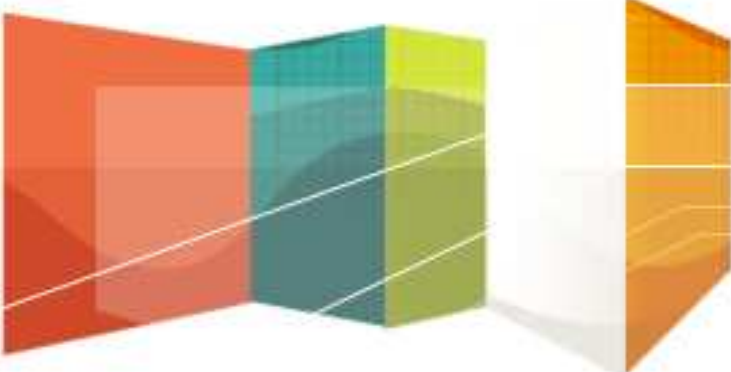


Préfecture de région Centre Conseil régional Centre



Plan d'évaluation régional PO et CPER 2007-2013

Version 7 – Février 2008

Sommaire

1	Les fondements du plan d'évaluation	3
1.1	L'impulsion européenne	3
1.2	Le cadrage national	4
1.3	Les fondements méthodologiques de l'évaluation	4
1.4	Les objectifs du plan d'évaluation	7
2	Coordination générale du plan d'évaluation	8
2.1	Les instances de pilotage	8
2.2	L'évaluation, outil d'aide à la décision	11
2.3	Processus de révision du plan d'évaluation	12
2.4	Articulation avec l'instance nationale d'évaluation	12
2.5	Articulation avec le système régional d'innovation	13
3	Organisation, moyens et outils	14
3.1	La cellule Evaluation	14
3.2	Le système de veille et indicateurs d'alerte	14
3.3	Le déroulement d'une évaluation	19
3.4	Les moyens financiers	20
3.5	Sensibilisation, formation et communication	21
4	Les évaluations à conduire	22
4.1	Planification des évaluations stratégiques	22
4.2	Le processus de sélection des évaluations à conduire	23
4.3	La liste indicative des sujets d'évaluation stratégiques	25
4.4	Les évaluations intermédiaires et portant sur la mise en oeuvre	41
5	Annexes	42
5.1	Les indicateurs clés d'alerte	42
5.2	Processus de sélection des sujets d'évaluation	49

1 Les fondements du plan d'évaluation

1.1 L'impulsion européenne

Principe n°1 : une évaluation en continu à planifier

La Commission européenne a clairement réaffirmé sa volonté de renforcer l'utilité de l'évaluation pendant la période de programmation en répondant aux besoins des décideurs lors de la mise en œuvre des interventions. **Ainsi, le processus évaluatif doit être davantage planifié pour que cet objectif global puisse être atteint.**

Extrait Règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999

« Article 48

Responsabilités des États membres

1. Les États membres se dotent des moyens nécessaires pour effectuer les évaluations, organisent la production et la collecte des données nécessaires et utilisent les différents types d'information fournis par le système de suivi.

Ils peuvent en outre élaborer, ..., un plan d'évaluation qui spécifie de manière indicative les activités d'évaluation à réaliser aux différents stades de la mise en œuvre. »

La mise en place d'un plan d'évaluation vise essentiellement à définir un cadre général pour l'évaluation *in itinere* et à s'assurer qu'il est utilisé de manière effective comme un outil de gestion intégré au cours de la phase de mise en œuvre.

Les nouvelles orientations indicatives sur les méthodes d'évaluation figurent dans le document de travail n°5 de la Commission européenne : évaluation pendant la période de programmation, plus connue sous le terme d'**évaluation en continu (*in itinere*)**.

Ce document s'appuie sur les enseignements issus de la période 2000-2006 :

- l'évaluation à dates fixes induit des rigidités et limite sa valeur ajoutée (démarche vécue sous l'angle réglementaire, non prise en compte du rythme des programmes, recommandations arrivant après les décisions, ...)
- le choix, le plus souvent, d'une évaluation globale conduit à des analyses trop générales, sans possibilité d'approfondissement des points importants.

Une approche plus souple sera privilégiée à l'avenir, davantage fondée sur des besoins stratégiques ou opérationnels identifiés de manière plus précise et davantage planifiée.

Le document de travail n°5 stipule notamment :

« La mise en place d'un plan d'évaluation vise principalement à fournir un cadre général pour l'évaluation *in itinere* et à garantir que celui-ci est utilisé de manière effective en tant qu'outil de gestion intégré pendant la phase de mise en œuvre.

Il est proposé que les plans d'évaluation couvrent la totalité de la période de programmation. Ils pourront toutefois comporter des sections annuelles mises à jour et révisées en fonction des besoins des décideurs et/ou lorsque des évaluations spécifiques seront nécessaires au sens de l'article 48, paragraphe 3 »¹.

¹ Document de travail n°5, page 13

1.2 Le cadrage national

Principe n°2 : des évaluations communes aux PO et au CPER

En complément des orientations communautaires, le gouvernement français a souhaité également préciser les nouvelles modalités d'évaluation devant s'appliquer pour les programmes européens et les CPER de la génération 2007-2013.

La circulaire Premier Ministre du 4 mai 2007 réaffirme la volonté de renforcer le suivi et l'évaluation ainsi que la diffusion des travaux en résultant.

La circulaire fixe notamment le cadre du dispositif régional d'évaluation et rappelle que des plans prévisionnels d'évaluation doivent être établis, en privilégiant un **plan unique et commun PO et CPER dans un souci de cohérence des politiques publiques**.

Le document de travail n°5 indique les orientations indicatives sur les méthodes d'évaluation pendant la période de programmation et la circulaire Premier Ministre du 4 mai 2007 et son annexe 1 et 2 précisent les fondements méthodologiques de l'évaluation. L'évaluation en continu doit être intimement liée au système de suivi.

1.3 Les fondements méthodologiques de l'évaluation

Principe n°3 : les articulations fortes entre système de suivi et évaluations

Le Règlement européen et le cadrage national énoncent quelques grands principes méthodologiques pour l'évaluation :

- Dans un objectif de cohérence, la nécessité de réaliser un **plan d'évaluation commun au PO et au CPER**,
- Une **évaluation qui se veut en continu** en fonction des besoins évolutifs du programme et non plus seulement selon un rythme établi dans les précédentes générations d'évaluation (évaluations *ex ante*, intermédiaire et *ex post*),
- En lien avec ce nouveau principe d'évaluation en continu, le **système d'évaluation** doit être **intimement lié au système de suivi** afin que puissent être déclenchées en temps voulu des évaluations de plusieurs types (évaluations opérationnelles, stratégiques, spécifiques),

Les deux premiers points ont été énoncés dans les deux chapitres précédents. Les textes de références donnent quelques précisions sur :

- Les modalités pratiques d'articulation entre suivi et évaluation,
- Les types d'évaluation à prévoir.

1.3.1 Un lien fort à établir entre évaluation et suivi

L'évaluation en continu est un processus global d'évaluations menées pendant toute la durée du programme. L'évaluation en continu est donc intimement liée au système de suivi lui-même basé sur le système d'indicateurs: des indicateurs d'alerte sont des indicateurs déclencheurs d'évaluations. La finalité est de pouvoir proposer des ajustements ou mesures correctives du programme au fur et à mesure de son avancement. Les objectifs principaux sont : le suivi continu et conjoint de la mise en œuvre et de l'exécution des PO et des CPER, l'analyse des réalisations et résultats obtenus, l'appréciation des progrès accomplis en direction des impacts attendus. Par conséquent, il est indispensable de renforcer les liens non seulement entre suivi et évaluation mais aussi entre suivi/évaluation et prise de décision (pilotage).

1.3.1.1 Le rôle essentiel des indicateurs

Les indicateurs représentent une source d'information importante alimentant les différentes phases d'évaluation : indicateurs de contexte, indicateurs de suivi du programme (indicateurs d'impact, de réalisation et de résultat), indicateurs de gestion.

Les indicateurs constituent un moyen nécessaire pour apprécier l'évolution, les tendances du programme. Ils ont trois objectifs :

- suivre la mise en oeuvre financière et physique du programme ;
- permettre une mesure des impacts du programme ;
- suivre l'évolution du contexte régional.

Pour 2007-2013, les indicateurs à renseigner ont trois origines :

- européens (préconisés par la Commission européenne)
- nationaux (indicateurs figurant dans la circulaire d'évaluation PO/CPER et développés dans le cadre du guide national de renseignement des indicateurs PO FEDER et/ou CPER 2007-2013)
- régionaux (indicateurs de réalisation et de résultat du PO)

L'évaluation des impacts attendus, la mesure des réalisations financières ou physiques s'élaborent par rapport à la définition, lors de la conception du programme, d'objectifs à atteindre. Pour cela, il a fallu, dans la mesure du possible fournir une quantification des objectifs. Il conviendra donc d'**accorder une attention particulière à ces objectifs cibles quantifiés** afin de vérifier si la mise en œuvre du programme va dans le sens souhaité ou inversement s'en éloigne.

Ce dispositif d'alerte s'appuiera sur un tableau de bord de pilotage du PO et du CPER centré sur quelques indicateurs d'alerte physiques, financiers ou relatifs à la mise en oeuvre. Ce tableau de bord permet d'attirer l'attention des services pour rechercher des solutions internes immédiates, avant de lancer une évaluation externe si le problème le justifie. Différents types de réponses peuvent effectivement être apportés : information, traitement approfondi de données, enquête interne, évaluation externe.

1.3.2 Différents types d'évaluations possibles

Les textes de référence (Règlement européen, document n°5 de la Commission sur les orientations indicatives sur les méthodes d'évaluation pendant la période de programmation 2007-2013 ; Circulaire 1^{er} Ministre du 4 mai 2007) distinguent différents types d'évaluation possibles.

1.3.2.1 Les analyses opérationnelles ponctuelles

Définition :

Dans l'article 48.3 du Règlement, il est précisé que les Etats membres effectuent des analyses liées au suivi des plans et programmes, en particulier lorsque les réalisations s'écartent de manière significative des objectifs initialement prévus. Ce type d'analyse, centrée sur les résultats et la mise en œuvre s'appellera une « analyse opérationnelle ». Une analyse opérationnelle vise à apporter les premières pistes de réponses aux anomalies identifiées par le système de suivi.

L'objectif d'une analyse opérationnelle est d'étayer le suivi d'un programme ou plan opérationnel. Il s'agit d'examiner la qualité et la pertinence des objectifs quantifiés, d'analyser les données relatives à l'avancement financier et physique et de formuler des recommandations. Ce type d'analyse s'attache également au fonctionnement de la structure administrative et à la qualité de sa mise en œuvre. Il s'agit alors du suivi continu de la mise en œuvre et de l'exécution des PO et CPER et des changements dans leur environnement extérieur. L'analyse repose sur l'exploitation des informations recueillies lors du suivi (comparaison entre les résultats obtenus et les résultats escomptés) complétées par d'autres sources afin de déterminer les effets des interventions.

Les difficultés révélées par le système de suivi pourront conduire à déclencher une évaluation spécifique plus approfondie.

1.3.2.2 Des évaluations spécifiques ponctuelles

Définition :

Des évaluations spécifiques ponctuelles pourront être menées en fonction des remontées d'informations issues du système de suivi. Il est en effet important de penser l'évaluation en mode continu. En fonction des différentes alertes mises en avant au cours du programme, des évaluations pourront être enclenchées. Ce type d'évaluation dite spécifique est décidé après une première évaluation opérationnelle. Elle est plus approfondie que l'évaluation opérationnelle et peut être ciblée, thématique, territoriale ou porter sur la gestion des programmes.

Ces évaluations spécifiques doivent être engagées suffisamment tôt pour permettre la prise en compte de leurs conclusions et recommandations, en particulier lorsque le système de suivi identifie un écart significatif par rapport aux principaux objectifs initiaux ou des difficultés en termes de réalisation, de résultats, de consommation de crédits ou de mécanismes de mise en oeuvre.

1.3.2.3 Des évaluations stratégiques

Définition :

Les évaluations stratégiques sont des évaluations axées sur les politiques : elles sont centrées sur des thèmes ou des territoires qui revêtent une importance stratégique pour un programme opérationnel ou sur des priorités horizontales. On peut indiquer à l'avance quelles sont ces thématiques prioritaires. On trouvera dans le chapitre 4 une proposition de sujets d'évaluation jugés stratégiques pour la région Centre.

Conformément à la circulaire 1^{er} Ministre du 4 mai, si les évaluations doivent être menées en fonction des besoins se faisant jour au fil de la vie des programmes, il est en effet possible d'indiquer à l'avance quelques thématiques d'évaluation prioritaires ainsi qu'une temporalité du déclenchement d'évaluations stratégiques en fonction des moments clés du programme.

En cas de révision majeure du PO ou du CPER, une évaluation sera enclenchée. Elle sera due à des changements socio-économiques, de priorités communautaires, nationales ou régionales, des redistributions financière entre les axes, des révisions des objectifs ou des différences importantes dans la mise en oeuvre). Il convient également de prévoir une évaluation intermédiaire lors de la révision à mi-parcours du programme (2010). Elle s'appuiera notamment sur une valorisation des rapports annuels d'exécution du PO et des CPER.

Conformément à la circulaire 1^{er} Ministre du 4 mai 2007, un regard particulier devra porter sur l'environnement (examen de la mise en oeuvre des dispositions correctives proposées dans les évaluations stratégiques environnementales) notamment dans l'évaluation intermédiaire. Un examen plus particulier devra porter sur la neutralité carbone, sur des thèmes définis au niveau national et communautaire (innovation, emploi, TIC, environnement, neutralité carbone).

La liste des évaluations stratégiques à conduire en priorité figure dans le chapitre 4 du présent document.

Analyse opérationnelle (ponctuelle)

Une analyse opérationnelle ponctuelle vise à apporter les premières pistes de réponses aux anomalies identifiées par le système de suivi.

Evaluation spécifique (ponctuelle)

Ce type d'évaluation dite spécifique est décidé après une première analyse opérationnelle. Elle est plus approfondie et peut être ciblée, thématique, territoriale ou porter sur la gestion des programmes.

Evaluation stratégique (prévue à l'avance)

Les évaluations stratégiques sont des évaluations axées sur les politiques : elles sont centrées sur des thèmes ou des territoires qui revêtent une importance stratégique pour un programme opérationnel ou sur des priorités horizontales. On peut indiquer à l'avance quelles sont ces thématiques prioritaires

1.4 Les objectifs du plan d'évaluation

Le plan d'évaluation est avant tout un outil de planification. A ce titre, il fournit un cadre de référence régional partenarial qui fixe :

- les évaluations à conduire
- les modalités de mise en œuvre de ces évaluations et les moyens afférents
- les modalités d'utilisation et de valorisation des résultats issus des évaluations.

Ce cadre de référence est révisable selon des modalités à définir là encore. Les instances européennes et nationales suggèrent le principe d'une actualisation annuelle.

L'un des objectifs important assigné au plan est de clarifier une double articulation :

- entre suivi et évaluation (selon quels principes et modalités, les données fournies par le dispositif de suivi permettent de justifier l'engagement de travaux d'évaluation ?)
- entre évaluation et prise de décision (comment les conclusions et recommandations sont mobilisées préalablement à des décisions d'ajustement des programmes ?).

Nota 1: il est également prévu par les instances communautaires et nationales un plan d'évaluation national. Le plan régional en tient compte, notamment dans les évaluations à conduire, afin de favoriser la recherche de cohérence dans les sujets prioritaires et communs à traiter mais également dans les méthodologies et moyens déployés.

Nota 2: les programmes concernés par le plan d'évaluation sont prioritairement le PO FEDER et le CPER. En effet, le PO FSE et FEADER sont des programmes nationaux déclinés régionalement et qui feront l'objet d'évaluations essentiellement nationales. Toutefois, le plan d'évaluation régional indique des thématiques d'évaluation régionales prenant en compte les programmes FEADER et FSE, soit parce que ces thématiques concernent l'ensemble des programmes régionaux (exemple : l'impact des différents programmes sur l'emploi), soit parce que les programmes FEADER et FSE de la région Centre comportent des spécificités régionales qui ne seront pas nécessairement évaluées dans le cadre des évaluations nationales. Des entretiens individuels ont été menés en particulier auprès des services responsables du suivi des programmes FEADER et FSE.

2 Coordination générale du plan d'évaluation

2.1 Les instances de pilotage

Les PO et le CPER sont pilotés dans le cadre d'instances et de procédures spécifiques.

Seul le Comité Régional d'Evaluation est une instance commune aux deux programmes.

PO FEDER/FEADER/FSE	CPER	Fonction dans le déclenchement des évaluations
Comité Régional de Suivi interfonds	Instance Régionale de Suivi	Décide l'engagement des évaluations « stratégiques »
Comité Régional d'Evaluation		Suit le Tableau de bord d'alerte et réalise les analyses opérationnelles préalables aux évaluations stratégiques

2.1.1 Les instances de suivi PO et CPER

Le comité régional de suivi interfonds des PO (FEDER, FEADER, FSE) et l'instance régionale de suivi du CPER assurent le pilotage global et stratégique des programmes.

Concernant spécifiquement l'évaluation, les deux instances décident :

- de l'engagement d'évaluations stratégiques (sur propositions du Comité Régional d'Evaluation),
- des suites à donner aux recommandations issues des évaluations stratégiques.

2.1.2 Le Comité Régional d'Evaluation

Fonction

Le Comité Régional d'Evaluation des PO et du CPER est une nouvelle instance qui doit favoriser l'intégration de l'évaluation dans le management stratégique des programmes. Son caractère unique doit contribuer à renforcer un regard transversal sur la cohérence des politiques publiques engagées.

Le Comité Régional d'Evaluation assure les fonctions suivantes :

Au démarrage des programmes

Il élabore le plan d'évaluation puis procède à sa révision annuelle. Il le soumet pour validation aux instances de suivi.

En cours de programme

Il suit le tableau de bord d'alerte (voir chapitre 3) et réalise les analyses opérationnelles (contrôle de données, enquête interne, ...) susceptibles d'être déclenchées. Si ces analyses ne suffisent pas à expliquer la situation observée ou si au contraire elles confirment une difficulté importante, il propose aux instances de suivi l'engagement d'évaluations stratégiques.

A l'issue des évaluations stratégiques réalisées

Il rend compte aux instances de suivi des conclusions et recommandations issues des évaluations qui décident des suites à donner aux recommandations. Par ailleurs, il propose les modalités de diffusion des résultats (voir sur ce point le paragraphe qui traite du plan de communication dans le chapitre 3).

De façon permanente

Le Comité Régional d'Evaluation veille à la diffusion de la culture de l'évaluation. Il s'assure de l'harmonisation des méthodes et outils régionaux² mis en œuvre.

Pour l'ensemble de ces fonctions, le Comité régional d'évaluation s'appuie sur une cellule évaluation (voir chapitre 3).

Composition

Les membres permanents du Comité régional d'évaluation sont :

- les services de l'Etat (SGAR, DRAF, DRTEFP, DRIRE, DRRT, DIREN, INSEE, ...),
- le Conseil régional (services concernés),
- le CESR.
- L'ARITT

Cette instance technique est composée des correspondants évaluations issus de ces services auxquels seront associés les gestionnaires des programmes. Le CESR et l'INSEE apporteront une vision plus distanciée sur les évaluations des programmes pour les resituer dans un contexte plus large.

Au cas par cas, en fonction des sujets d'actualité, le Comité régional d'évaluation peut s'élargir à d'autres services ou d'autres collectivités afin de les inviter à participer aux travaux.

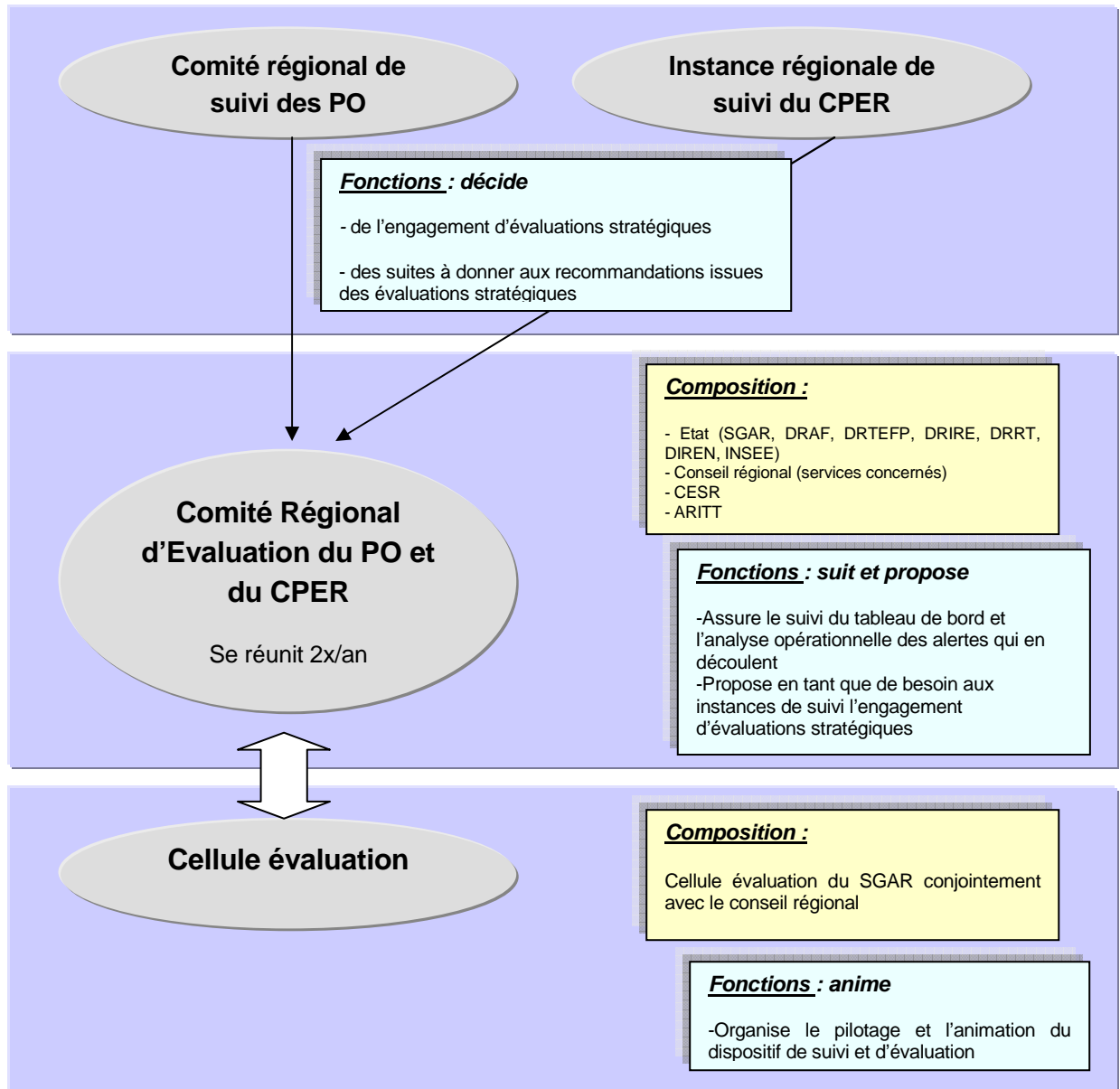
Fonctionnement

Le Comité régional d'évaluation se réunit au moins deux fois par an, avant chaque Comité de suivi.

Il peut si besoin se réunir plus fréquemment en fonction du rythme des évaluations engagées ou en fonction d'alerte jugées urgentes. Les consultations écrites (électroniques) seront privilégiées pour limiter les déplacements.

² PO FEDER, version du 27/06/07, page 121

Schéma récapitulatif des instances intervenant dans le pilotage et la mise en oeuvre du plan d'évaluation



2.2 L'évaluation, outil d'aide à la décision

Les décisions ou avis se prennent au sein de deux types d'instances :

- les comités régionaux de suivi
- les comités régionaux de programmation.

Les comités régionaux de suivi

Les Comités de suivi décident des orientations et ajustements stratégiques des programmes. Ils se réunissent en moyenne deux fois par an. Pour garantir l'examen des ré-orientations à la lumière des conclusions et recommandations issues des évaluations, le calendrier de leur réalisation doit en tenir compte.

Il s'agit notamment de prévoir les temps suivants :

- préparation des évaluations (cahier des charges, pilotage, sélection de l'évaluateur, montage administratif, ...),
- mise en œuvre de l'évaluation (prévoir des étapes claires garantissant une appropriation progressive et partenariale des analyses),
- appropriation des résultats et préparation de leur transmission aux Comités régionaux de suivi. Les conclusions et recommandations émises par l'évaluateur sont examinées par le Comité régional d'évaluation avant transmission aux comités régionaux de suivi. Le Comité régional d'évaluation peut le cas échéant assortir les recommandations de l'évaluateur d'un commentaire complémentaire qui les resitue dans le processus de décision.

Les Comités régionaux de programmation

Les Comités de programmation établissent des avis sur les projets à programmer (avis favorable, ajournement de dossiers, avis défavorable...). Ces Comités peuvent également avoir besoin d'une vision à jour de l'avancement du programme et de difficultés de réalisation (au plan financier mais également par rapport à un volume de dossier ou de résultats obtenus).

Ces Comités se réunissent bimestriellement voire mensuellement à travers des comités préparatoires. C'est davantage le tableau de bord de pilotage qui sera utile à ces instances. Il conviendra de fournir les informations dans des délais pré-établis permettant aux membres des comités de prendre connaissance des données fournies par l'outil.

Les comptes rendus

A l'issue des Comités de suivi ou de programmation, les comptes rendus élaborés doivent régulièrement prévoir un point spécifique « évaluation ». Ce point :

- rappelle les informations et recommandations issues du suivi ou des évaluations,
- précisent le statut des recommandations à l'issue de ces comités (validées, validée et mise en œuvre immédiate, validée mais complément d'informations demandés avant mise en œuvre, rejetée et motivation),
- indiquent qui est chargé de la mise en œuvre de la recommandation et sous quelle forme.

Les bilans

Pour rendre compte en continu de l'avancement des programmes et des résultats obtenus, les autorités de gestion doivent élaborer des bilans. Ces bilans pourront s'enrichir des informations produites par le tableau de bord d'alerte.

PO FEDER	Rapport Annuel d'Exécution (RAE)	1 fois/an
CPER	Bilan CPER	1 fois/an

2.3 Processus de révision du plan d'évaluation

Le bien fondé de la révision

Planification ne veut pas dire fixation définitive du plan d'évaluation pour les 7 années de mise en œuvre des programmes. Au contraire, la flexibilité doit être recherchée. Les outils doivent être au service de la stratégie et non l'inverse. Le plan d'évaluation élaboré en 2007 fixe un cap général, des objectifs et des moyens. Il doit pouvoir, comme les programmes, être ajusté si besoin.

Les causes possibles d'ajustement

Elles sont nombreuses et il est impossible de toutes les anticiper. On peut en citer quelques unes sans que cette liste soit définitive et exhaustive :

- nouvelles priorités communautaires,
- nouvelles orientations nationales (via l'instance nationale d'évaluation par exemple),
- retournement du contexte macro-économique global ou local,
- dynamique de programmation inattendue (en plus ou en moins),
- forte erreur d'appréciation des besoins,
- ...

Les modalités de révision

Les autorités communautaires et nationales préconisent une révision annuelle. Le Comité régional d'évaluation sera chargé de conduire ce processus de révision. Les volets suivants peuvent être identifiés :

- établissement d'un bilan des évaluations réalisées (ce bilan pourrait utilement être intégré dans le rapport annuel d'exécution),
- consultation des correspondant d'évaluation sur les attentes ou besoins des services,
- identification des évolutions importantes (exploitation des éléments fournis via le rapport annuel d'exécution ou de toute autre information disponible) et des changements de contexte,
- rédaction des ajustements (nouveaux sujets d'évaluation, nouvelles modalités de mise en œuvre) proposés,
- transmission aux Comités régionaux de suivi pour validation.

2.4 Articulation avec l'instance nationale d'évaluation

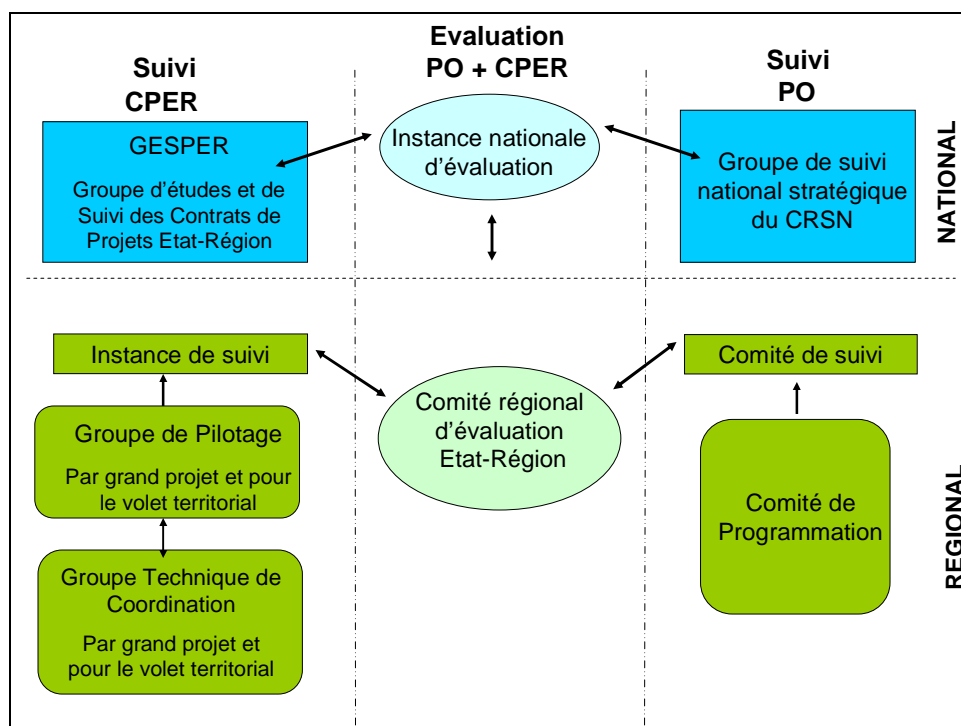
La circulaire du 4 mai 2007 précise qu'une instance nationale d'évaluation, commune aux PO et CPER est créée. Cette instance est susceptible de définir des orientations thématiques à prendre en compte par les régions dans leur plan d'évaluation.

Ces orientations pourront être intégrées au moment des révisions des plans d'évaluation.

Cette instance peut également initier des évaluations nationales prenant appui sur plusieurs régions concernées par des priorités identiques (sur le modèle des travaux de consolidation des évaluations conduits en 2005).

Le schéma de la page suivante représente les relations entre le niveau national et le niveau régional.

Schéma des articulations entre le niveau national et le niveau régional



2.5 Articulation avec le système régional d'innovation

En région Centre, il est prévu d'instaurer un système régional de l'innovation, qui a pour vocation de définir la politique régionale de l'innovation et de veiller à sa mise en place, son suivi et son évaluation. En particulier, le Préfet et le Président du Conseil Régional présideront plusieurs fois par an un Comité Stratégique Régional de l'Innovation. Le secrétariat et la préparation des travaux de ce comité seront assurés par l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert des Technologies (ARITT).

Les objectifs stratégiques du système régional de l'innovation seront fixés en lien avec les principes directeurs fixés notamment dans le CPER ou le PO FEDER.

Le Comité Stratégique Régional de l'Innovation aura notamment pour fonction d'établir dans un premier temps, un état des lieux de l'innovation en région à partir du recensement d'études existantes. Un tableau de bord de l'innovation sera également mis en place.

Sous le pilotage de ce comité, chaque action menée en matière d'innovation sera régulièrement évaluée et une étude complète du Système Régional de l'Innovation et des impacts des politiques conduites sera effectuée tous les 3 ans. Cette étude pourrait être confiée à un cabinet spécialisé extérieur à la région afin de bénéficier d'un regard externe et de comparaisons interrégionales voire internationales.

Le comité stratégique régional de l'innovation sera tenu informé des travaux d'évaluation menés sur les mesures de l'axe 1 du PO FEDER et sur les grands projets moteurs d'innovation du CPER.

Les évaluations envisagées dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'innovation seront décidées sur proposition du Comité stratégique régional de l'innovation et menées par lui.

L'ARITT, membre du Comité régional de l'évaluation et chargée de la préparation des travaux du Comité stratégique régional de l'innovation participera à une bonne coordination entre ces deux instances.

3 Organisation, moyens et outils

3.1 La cellule Evaluation

Fonctions

Animation du dispositif d'évaluation en continu

La cellule assure l'animation du dispositif au quotidien : organisation du pilotage, suivi des travaux d'évaluation (cahier des charges, désignation des chefs de projet), administration et suivi permanent du tableau de bord. C'est la cellule qui effectue la veille régulière des alertes.

Elle rend compte au CRE du travail quotidien des gestionnaires, explique les tendances de la mise en œuvre des programmes de manière rétrospective et prospective (afin d'anticiper les problèmes).

Elle gère le tableau de bord par l'intermédiaire notamment de l'administrateur du tableau de bord qui veille au bon fonctionnement général de l'outil, gère les droits d'accès.

Secrétariat technique du Comité régional d'évaluation,

La cellule assure l'élaboration de l'ordre du jour des réunions, la rédaction des relevés de décisions, l'animation des réunions.

Composition

La cellule évaluation comprend des membres du SGAR qui interviennent en relation étroite avec la DGSEPT du Conseil régional. Le SGAR et la DGSEPT mobiliseront les personnes compétentes en matière de suivi et d'évaluation du CPER et du FEDER.

Cette cellule travaille en étroite relation avec les gestionnaires des programmes. Il est en effet essentiel, pour assurer l'intégration de l'évaluation dans le pilotage des programmes, que les échanges entre cellule d'évaluation, Comité régional d'évaluation et gestionnaires des programmes soient les plus fréquents possibles.

Le responsable de la cellule Evaluation doit animer le dispositif et son équipe, être à l'écoute des attentes et besoins des services, qui se font jour au fur et à mesure de l'avancement des programmes.

3.2 Le système de veille et indicateurs d'alerte

Le système de veille et d'alerte réunit trois composantes : des instances de pilotage et de mise en œuvre décrites précédemment mais également des outils et des procédures qui font l'objet de la présente section.

3.2.1 Définition des indicateurs d'alerte

Les indicateurs d'alerte viennent nourrir le tableau de bord. Ils indiquent si la mise en œuvre des mesures ou grands projets d'un programme est « normale » ou « anormale » en fonction de l'écart par rapport aux objectifs initialement fixés (par rapport aux objectifs cibles quantitatifs ou qualitatifs à atteindre) ou de l'écart d'avancement par rapport à d'autres mesures ou grands projets.

Un indicateur d'alerte se caractérise par le fait qu'il est observable (et donc qu'il évolue) pendant la durée du programme, ce qui exclut la plupart des indicateurs d'impact mesurables le plus souvent qu'après la réalisation du programme ou selon des dispositifs spécifiques d'enquêtes.

On peut distinguer trois grands types d'indicateurs d'alerte disponibles dans PRESAGE :

- **Les indicateurs financiers,**

Ils fournissent une indication sur la consommation des ressources allouées aux programmes et témoignent de leur dynamique. Mais ils ne rendent pas compte de la nature et de la qualité des actions conduites et de l'atteinte des objectifs du programme.

Exemples : Taux de programmation (Montant total programmé/Montant total prévu).

- **Les indicateurs de mise en œuvre,**

Ils fournissent une indication sur les processus de mise en œuvre du programme et permettent ainsi de détecter et d'anticiper d'éventuels dysfonctionnement.

Exemples : taux de renseignement des indicateurs ; délais d'instruction des dossiers.

- **Les indicateurs de réalisation et de résultat**

Ils renvoient aux objectifs du programme et donc aux réalisations et résultats attendus.

Exemples : nombre d'emplois créés; nombre d'entreprises impliquées dans des actions collectives.

Ils comprennent également les critères d'instruction transversaux que sont la prise en compte de l'innovation, des TIC et de l'environnement.

A ces différentes catégories, on peut également ajouter les **indicateurs de contexte** qui renseignent sur la situation de la région avant, pendant et après la mise en œuvre du programme. Dans certains cas, ces indicateurs de contexte peuvent être considérés comme des indicateurs d'impact. A noter que les indicateurs de contexte ne sont pas disponibles dans PRESAGE mais seront intégrés au tableau de bord de pilotage.

Les indicateurs financiers, de mise en œuvre, de réalisation et de résultat sont issus de PRESAGE et sont accessibles via le tableau de bord. Toutefois, tous les indicateurs n'ont pas vocation à être des alertes. Le partenariat régional a retenu un nombre limité d'indicateurs d'alerte. Ils peuvent évoluer au cours du programme.

Ces indicateurs doivent être paramétrés dans le tableau de bord en fonction des cibles et des objectifs à atteindre sur les 7 années de mise en œuvre de programmes (2007-2013).

La sélection des indicateurs d'alerte est présentée en annexe du Plan d'évaluation.

3.2.2 Obtention des indicateurs d'alerte

L'obtention des indicateurs d'alerte s'appuie sur plusieurs éléments clés.

La saisie des données dans PRESAGE

La saisie des données (financières, indicateurs) dans PRESAGE revêt une importance capitale, car de la qualité de cette saisie dépend la qualité d'informations fournies par le tableau de bord puis les analyses qui en découleront, enfin les décisions qui seront prises.

Un guide de procédure sur l'utilisation de PRESAGE fixe les étapes et tâches à exécuter concernant entre autre le renseignement des données financières et des indicateurs.

Par ailleurs, un guide régional des indicateurs (qui comprend les indicateurs nationaux obligatoires) explicite les définitions et les modalités de renseignement.

Les contrôles de cohérence de ces données ainsi que l'animation du réseau des instructeurs contribueront à fiabiliser l'information mise à disposition du tableau de bord.

Des méthodes d'échantillonnage et de suivi de ces contrôles seront prévues. Les services seront régulièrement réunis pour s'assurer que le renseignement des indicateurs (notamment les indicateurs qualitatifs) s'effectue selon les mêmes règles de compréhension et de définition.

En effet, à l'épreuve du temps et des différentes pratiques des services ou des territoires, le risque est de voir se développer des doctrines d'interprétation de l'information puis de saisie hétérogènes. L'animation du réseau des gestionnaires revêt donc un caractère essentiel pour assurer dans le temps la fiabilité des informations.

La détermination des objectifs de référence et le calcul des écarts par rapport à ces objectifs

La première question à se poser est : par rapport à quelle valeur de référence comparer la valeur obtenue par un indicateur ? A été retenu par le partenariat le principe de comparaison par rapport à la valeur optimale théorique à un instant T du programme (exemple : 100% de taux de programmation à la fin de la période de programmation, ou 50 partenariats publics privés réalisés à mi-parcours).

Pour un indicateur donné, l'écart est donc la différence entre la valeur optimale de référence et la valeur constatée.

Cette approche nécessite deux conditions préalables : les indicateurs doivent être quantitatifs et des valeurs d'objectifs à atteindre ont été fixés (c'est ce qu'on appelle dans l'évaluation la « quantification des objectifs »).

Dans la plupart des cas, seule la valeur de l'objectif à atteindre au terme du programme (en 2013) a été fixée. Pour obtenir cette valeur aux années intermédiaires, il suffit de diviser par le nombre d'années. On obtient alors une courbe optimale linéaire des objectifs à atteindre (voir l'exemple page suivante).

On peut supposer qu'avec le temps, il serait possible d'ajuster la courbe linéaire d'objectif pour lui substituer une courbe d'expérience prenant en compte les temporalités du programme (phase lente de lancement, phase de maturité, phase de décélération).

Le tableau de bord permet de « reparamétrer » la courbe si besoin.

La détermination des seuils d'alerte

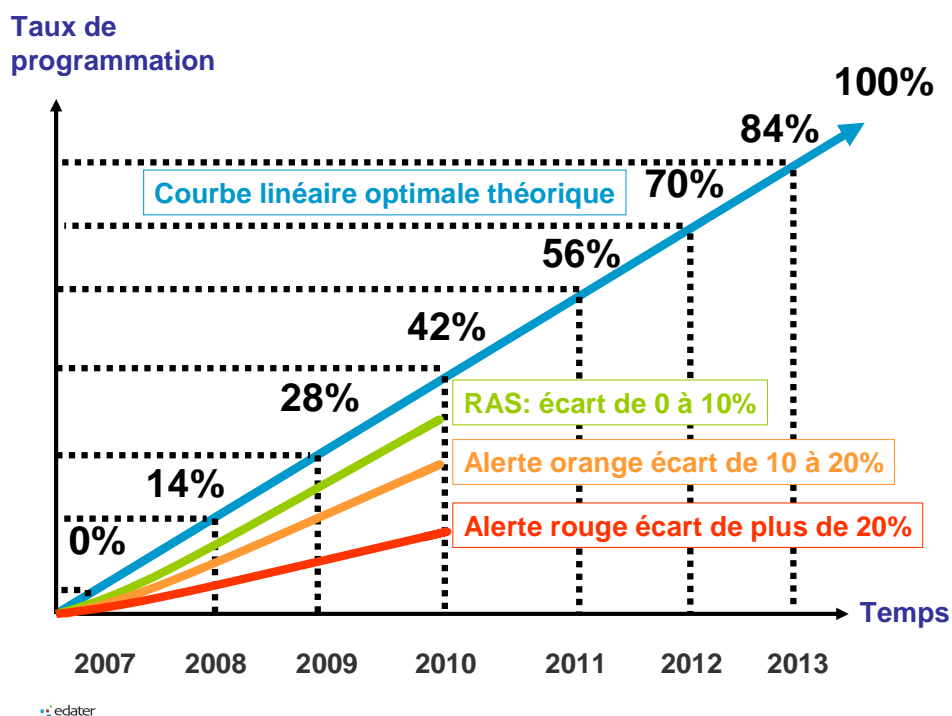
Le partenariat a retenu les seuils d'alerte suivants :

- écart inférieur (ou égal) à +/- 10% par rapport à l'objectif optimal (=rien à signaler / feu vert),
- écart compris entre +/- 10 à 20% par rapport à l'objectif optimal (=vigilance / feu orange),
- écart supérieur à +/- 20% par rapport à l'objectif optimal (=risque important / feu rouge).

Comme pour les objectifs à atteindre, les seuils d'alerte pourront également être réajustés via le tableau de bord. Ces ajustements devront se faire selon des procédures à définir.

Il conviendra de demander à chaque Groupe Technique de Coordination (GTC) d'établir une courbe prévisionnelle pour chaque indicateur d'alerte, pour les mesures qui le concernent, à l'horizon 2013"

Exemple : un taux de programmation jugé optimal ou anormal (seuils de déclenchement des alertes)



L'interprétation des alertes

Ecarts et alertes constituent des outils d'aide au pilotage et à l'anticipation. Ils ne sauraient refléter l'exacte réalité des programmes. Par conséquent, ils doivent être interprétés dans le contexte spécifique des programmes concernés.

L'explicitation de l'écart (source, limites rencontrées, date de l'information, ...) est fournie par l'administrateur du tableau de bord.

L'interprétation finale revient au Comité régional d'évaluation. En effet, d'autres informations (externes à PRESAGE, ou externe aux programmes) permettent d'expliquer l'écart ou de le nuancer. L'évolution de la stratégie peut conduire à interpréter différemment un écart.

Le tableau de bord et les informations qu'il contient constitue la pièce maîtresse du système de veille et d'alerte mais ne suffit pas.

Une importance toute particulière doit être accordée aux « dire des gestionnaires » qui mettent en œuvre au quotidien les programmes.

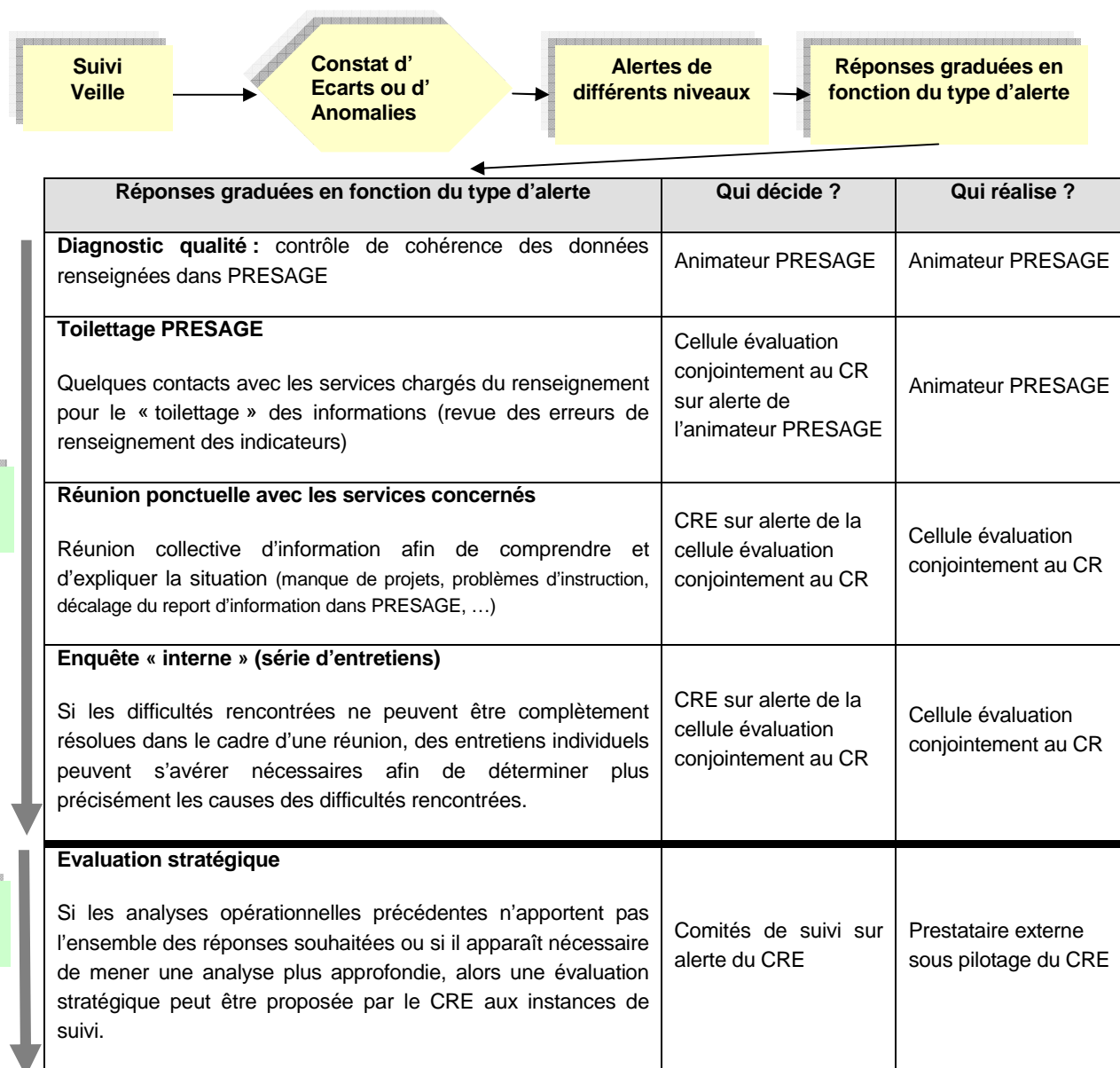
3.2.3 L'utilisation des indicateurs d'alerte

Les étapes

- temps 1 : l'administrateur qui consulte régulièrement le TB est alerté par des écarts significatifs. Il informe alors la cellule évaluation du SGAR conjointement avec le Conseil régional et le cas échéant le Comité régional d'évaluation (voir le schéma ci-dessous).
- temps 2 : le Comité régional d'évaluation examine les écarts et décide directement d'activités à engager ou éventuellement d'alerter les Comités de suivi pour proposer le lancement d'une évaluation stratégique.

Les activités à engager

L'alerte puis la décision de réagir va se traduire par une série d'actions complémentaires, d'ampleur plus ou moins grande, dont le but est de rechercher les causes d'écarts observés, d'apporter des réponses à des questions posées, de proposer des mesures ou actions correctives. Les actions à engager doivent être proportionnées à l'ampleur de l'écart constaté et au degré d'urgence de la réponse attendue (voir schéma suivant).



3.2.4 Le tableau de bord de pilotage du PO et du CPER

Les enseignements de la période 2000-2006

Le suivi détaillé des programmes est assuré par l'outil PRESAGE. Les enseignements de la période 2000-2006 ont montré :

- que l'outil contient beaucoup d'informations utiles pour le suivi et le pilotage des programmes
- mais que l'organisation de cette information au sein de l'outil et son mode d'accès ne permettent pas une utilisation rapide et efficace, n'offrent pas une vision stratégique de l'avancement du programme et des difficultés qu'ils rencontrent, ne prévoient pas de dispositif d'alerte.

Pour cette raison est mis en place un tableau de bord de pilotage et d'alerte du PO et du CPER dont la vocation est de fournir de manière synthétique et aisément accessible les informations clés des programmes.

Présentation du tableau de bord

Ce tableau de bord permettra d'informer rapidement l'ensemble du partenariat des avancements des programmes et le cas échéant de les alerter sur d'éventuelles difficultés rencontrées pouvant justifier l'engagement de travaux d'analyses opérationnelles, voire d'évaluations stratégiques.

Le tableau de bord est placé sous la responsabilité de l'autorité de gestion des programmes. L'administration du TB est assurée par la cellule évaluation.

Une notice ultérieure présentera le tableau de bord (principes, fonctionnalités, accès utilisateurs).

3.3 Le déroulement d'une évaluation

Une fois validée l'engagement d'une évaluation stratégique, la cellule évaluation (sous l'égide du Comité régional d'évaluation) doit organiser sa mise en oeuvre.

La désignation du chef de projet

A cette fin, le Comité régional d'évaluation désigne un chef de projet. Il peut être choisi parmi les correspondants évaluation. Il peut être bicéphale, associant un correspondant évaluation et un gestionnaire de programme.

Le chef de projet rend compte au Comité régional d'évaluation aux différents stades de l'évaluation.

Les activités à organiser

La préparation de l'évaluation

Cette phase comprend :

- la consultation des services pour recueillir le questionnement évaluatif (c'est une tâche délicate car les différents interlocuteurs expriment des attentes complémentaires, parfois contradictoires ; il faut donc parvenir d'une part à concilier les points de vue et surtout éviter l'inflation de questions qui rend ensuite difficile la réalisation de l'évaluation),
- la rédaction du cahier des charges,

- la désignation des membres du comité de pilotage : outre les services classiquement mobilisés, faut-il associer (et comment) les bénéficiaires ou leurs représentants ?
- la gestion de la consultation en lien avec les services administratifs,
- la sélection de l'évaluateur,
- le montage puis le suivi administratif et technique de la mission.

La réalisation de l'évaluation

Cette phase comprend :

- le suivi méthodologique de l'évaluation,
- l'organisation des comités de pilotage,
- l'organisation des ressources et documentation à mobiliser durant l'évaluation,
- le suivi du service fait,
- la réception des livrables issus des travaux d'évaluation.

La valorisation des résultats de l'évaluation

Cette phase comprend :

- l'appropriation des résultats par le partenariat (diffusion de synthèses, présentation des résultats devant le Comité régional d'évaluation,
- la préparation par le Comité régional d'évaluation d'une note sur l'évaluation à destination des Comités régionaux de suivi présentant les principales conclusions et recommandations,
- le suivi des recommandations issues de l'évaluation.

3.3.1 Mode de réalisation

L'externalisation est la pratique la plus courante pour réaliser des évaluations stratégiques car elle garantit une plus grande indépendance d'analyse et permet plus de recul (distanciation) par rapport à la vie du programme.

Le recours à l'interne peut s'avérer plus judicieux pour conduire des analyses opérationnelles au fil de la programmation :

- réponse urgente sur des questions touchant davantage à la mise en œuvre qu'aux résultats attendus,
- enquête « flash » auprès des services.

Il conviendra néanmoins de s'assurer de l'indépendance de jugement de la personne (ou du service) en charge de ces travaux.

3.4 Les moyens financiers

L'évaluation du PO FEDER est financée dans le cadre de l'assistance technique selon le principe de proportionnalité.

Pour le CPER, les crédits de l'Etat seront délégués chaque année par la DIACT sur proposition de l'instance nationale d'évaluation. Les évaluations nationales seront financées sur des crédits de niveau central. Le principe de parité de financement sera recherché sur la période 2007-2013 entre l'Etat et le conseil régional.

Pour les évaluations communes au CPER et au PO FEDER, une parité de financement sera recherchée sur la période entre l'Etat, la Région et les crédits d'assistance technique dans le cadre des contreparties nationales.

3.5 Sensibilisation, formation et communication

3.5.1 Sensibilisation et formation

L'une des fonctions du Comité Régional d'Evaluation via la cellule Evaluation est de sensibiliser et de former aux méthodologies de l'évaluation. Son rôle est de :

- diffuser la culture de l'évaluation aux niveaux techniques et décisionnels par l'organisation de séminaires de formation,
- organiser la formation des correspondants évaluation (CPER/PO) aux principes et méthodes de l'évaluation leur donnant notamment la possibilité de lancer d'autres évaluations (hors plan d'évaluation),
- organiser des formations auprès des personnes réalisant l'instruction des dossiers et le renseignement des indicateurs sur le système de suivi et les indicateurs.

3.5.2 Communication

Les résultats des évaluations feront l'objet d'efforts particuliers de communication selon différentes modalités qui seront précisées dans le plan de communication. Dans le cadre du FEDER, un plan de communication FEDER est d'ores et déjà prévu incluant la valorisation des travaux d'évaluation.

4 Les évaluations à conduire

4.1 Planification des évaluations stratégiques

4.1.1 L'importance de la planification

Le principe d'évaluation en continu donne de la souplesse à la démarche évaluative afin que l'évaluation réponde spécifiquement aux besoins rencontrés au cours de la vie des programmes selon un calendrier flexible. Toutefois, la Commission européenne et la circulaire 1^{er} Ministre du 4 mai 2007 exigent que le processus évaluatif soit davantage planifié par un « plan d'évaluation spécifiant de manière indicative les activités d'évaluation à réaliser aux différents stades de la mise en œuvre »³.

La circulaire 1^{er} Ministre du 4 mai 2007 recommande de proposer une liste de sujets d'évaluation jugés stratégiques dans le plan d'évaluation. Il s'agit d'indiquer quelques évaluations à conduire en priorité sur des sujets donnés pour plusieurs raisons : ce sont des sujets d'actions prioritaires définis au niveau national et communautaire (ex : innovation, emploi, TIC), ce sont des axes d'actions prioritaires dans les programmes régionaux (ex : énergie, transports).

Il est important que ces thématiques d'évaluation prioritaires soient définies dès le début des programmes afin d'en organiser la mise en œuvre. Il convient en effet de prévoir le moment opportun pour lancer l'évaluation, d'organiser les dispositifs de collecte des données nécessaires (indicateurs prévus, observatoires à mobiliser, conventions à passer avec l'INSEE, etc.), les services à sensibiliser, à impliquer, etc. En outre, les évaluations stratégiques à mener (ex : évaluation de la prise en compte de l'innovation dans l'ensemble des programmes régionaux PO et CPER) étant des évaluations relativement lourdes, il est important de les prévoir à l'avance afin de mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires et de faire en sorte que les résultats de ces évaluations viennent nourrir la réflexion des organes de pilotage des programmes aux moments clés des programmes (lors des comités de suivi, de la révision des programmes, etc.)

4.1.2 Planning prévisionnel indicatif de suivi des évaluations

Les évaluations indiquées dans le tableau ci-dessous de manière indicative sont de différents types (évaluations opérationnelles, enquêtes internes légères, évaluations stratégiques, évaluation intermédiaire ou finale).

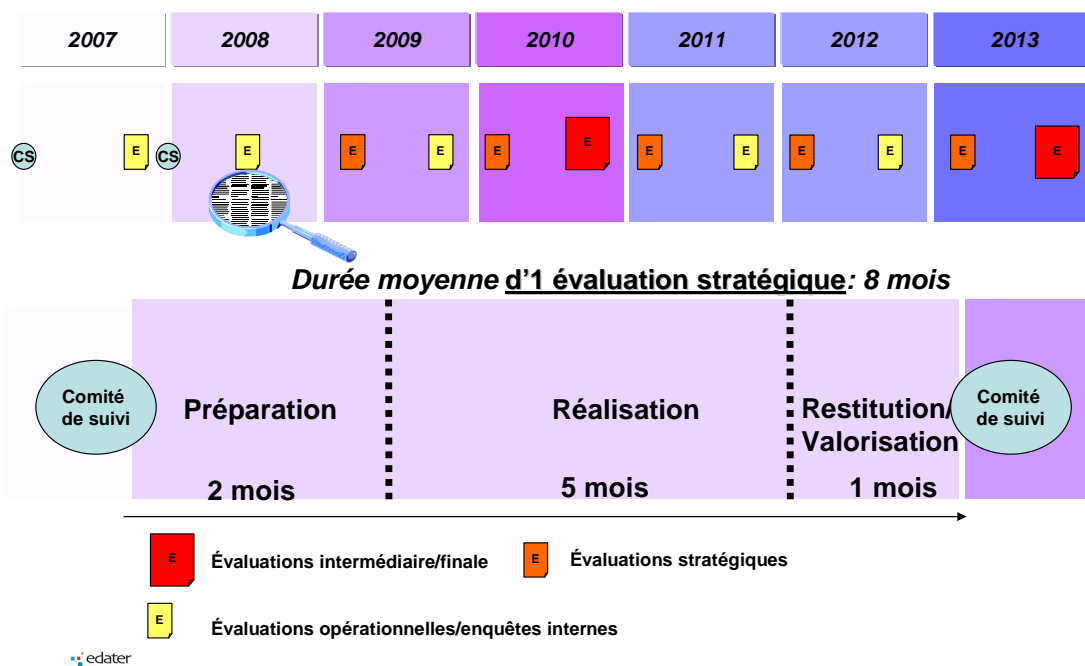
Le planning prévisionnel indicatif des évaluations doit prendre en compte différents paramètres afin d'établir la périodicité avec laquelle les évaluations doivent être menées :

- Sur le temps long du programme (2007-2013), il ne sera opportun de déclencher des évaluations qu'en prenant en compte le temps de gestation et de réalisation des actions concernées par ces évaluations. Il ne sera ainsi pas mené d'évaluations stratégiques au cours des premières années du programme (2007-2008).
- Sur le temps court d'une année, il convient d'avoir à l'esprit les moments clés de l'année. Il sera ainsi particulièrement utile qu'une restitution d'évaluation coïncide avec un comité de suivi ou qu'un comité de suivi soit l'occasion de décider du lancement d'une nouvelle évaluation.

³ Règlement CE du Conseil du 11 juillet 2006.

Planning prévisionnel indicatif

Liste indicative d'évaluations à conduire entre 2007-2013



4.2 Le processus de sélection des évaluations à conduire

4.2.1 Les étapes : analyse et consultation

Afin de sélectionner une liste de sujets d'évaluations à conduire en priorité, il a été procédé en deux temps :

- 1^{er} temps : Une vingtaine de sujets a été présélectionnée à partir du croisement de différents critères. La méthodologie retenue est présentée succinctement ci-dessous. Elle est détaillée en annexes.
- 2^{ème} temps : Cette présélection a été ensuite mise en consultation d'une part dans le cadre d'entretiens avec les responsables régionaux du management stratégique du programme d'autre part dans le cadre de réunion collective associant les différents services de l'Etat et du Conseil régional. Le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises.

Au final, une **douzaine de sujets** ont été retenus comme **prioritaires**. Cette **liste** reste **indicative**. En effet, il a été rappelé dans le cadre des entretiens que les sujets pouvaient être revus en fonction de l'évolution du contexte et par ailleurs, la décision finale d'engager une évaluation devait revenir à l'instance politique de suivi des programmes.

Les sujets pourront ainsi être revus, ajustés, complétés, notamment lors des révisions annuelles du plan d'évaluation ou à l'occasion des comités de suivi.

4.2.2 Les critères de présélection mobilisés.

L'objectif de cette présélection est de faire en sorte que le sujet d'évaluation retenu s'inscrive dans les priorités nationales et européennes et soit pertinent au regard de la stratégie régionale des programmes

Conformément aux orientations nationales en matière d'évaluation, ont été retenues en priorité des évaluations communes au PO et au CPER sans toutefois écarter des évaluations plus spécifiques à certains programmes. On précise ainsi pour chaque sujet s'il est une préoccupation commune à différents programmes ou s'il s'agit d'une préoccupation spécifique à un programme donné.

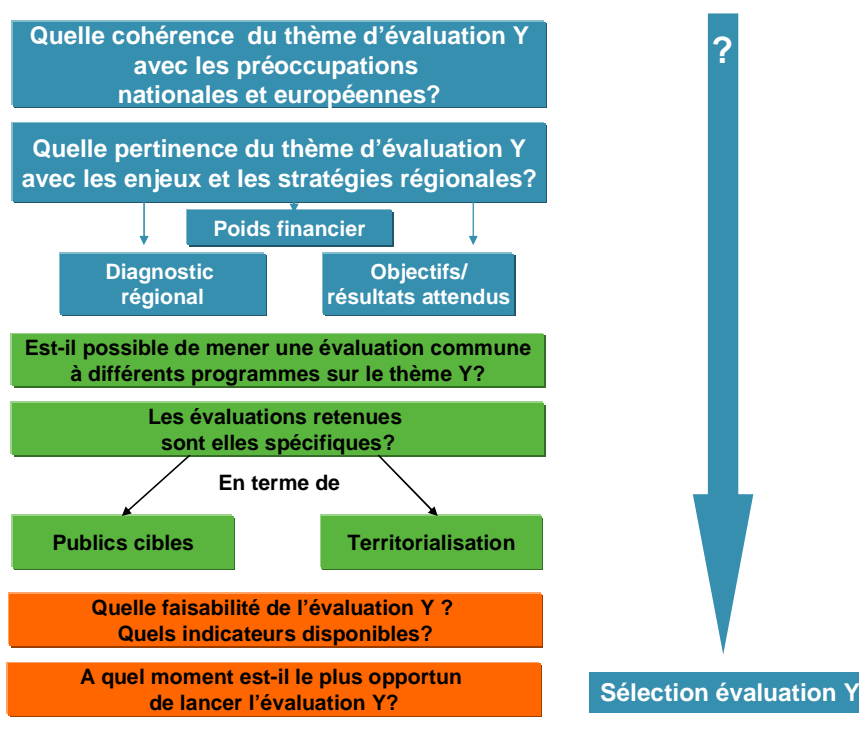
Les évaluations peuvent avoir un caractère thématique mais elles peuvent également être centrées sur un territoire particulier ou un public spécifique lorsqu'une évaluation ainsi ciblée semble justifiée.

Afin de garantir la faisabilité d'une évaluation, la disponibilité de données, études ou indicateurs a été prise en compte.

Afin de préciser la période à laquelle une évaluation doit être lancée, on prendra également en compte la question de la temporalité et les moyens disponibles.

Le processus de sélection est présenté de manière schématique ci-dessous.

Le processus de sélection des évaluations à conduire



La méthodologie utilisée ne présente pas un caractère statistique à proprement parler. Elle s'appuie cependant sur des critères objectifs. Le détail de la méthode se trouve en Annexes. On y trouvera notamment :

- La liste des principaux thèmes nationaux et européens prioritaires parmi lesquels les sujets d'évaluation ont été sélectionnés,
- Le reclassement de ces grands thèmes selon leur poids financier dans les différentes maquettes financières programmes régionaux,
- Les arbres d'objectifs comparés des différents programmes,
- La liste des indicateurs régionaux retenus pour le suivi du PO FEDER par thèmes : la présence d'indicateurs indique l'importance accordée à tel ou tel thème dans la stratégie régionale et donc l'importance de réaliser des évaluations sur ces thèmes.

- Une comparaison détaillée des différents programmes afin d'établir sur quelles thématiques des évaluations communes à différents programmes pourront être menées ou s'il sera plus pertinent de mener des évaluations spécifiques à certains programmes.

4.3 La liste indicative des sujets d'évaluation stratégiques

Les sujets d'évaluations prioritaires concernent l'ensemble des programmes (FEDER, FEADER, FSE, CPER). Toutefois, l'accent est plus particulièrement mis sur les sujets concernant le PO FEDER et le CPER. En effet, le FSE et le FEADER étant des programmes dont la mise en œuvre est déléguée régionalement mais dont le pilotage est national, des orientations nationales sont précisées en matière d'évaluation pour le FSE et seront probablement ultérieurement précisées pour ce qui est du FEADER.

Pour chaque sujet d'évaluation retenu, une fiche détaille l'objet de l'évaluation et ses modalités de réalisation. On attachera notamment une attention particulière à la rubrique « sources d'information ». En effet, c'est dès le début du programme que les services doivent être sensibilisés à l'importance du renseignement de certains indicateurs dans l'objectif de nourrir les futures évaluations (ex : l'expérience des précédents programmes a montré que les indicateurs « création d'emploi » avaient été très mal renseignés rendant difficile l'évaluation de l'impact des programmes sur l'emploi. Il conviendra, dans le cadre des futurs programmes 2007-2013 d'être notamment particulièrement attentif au renseignement de cet indicateur « emploi »).

Thème	Intitulé du sujet			
Questions clés :				
Enjeux :	Partie de la fiche renseignée dans le cadre de la préparation du Plan d'évaluation			
Poids financier :				
Plans et programmes concernés :				
Territoires concernés :				
Publics concernés :				
Sources d'information				
Partie de la fiche qui sera renseignée le cas échéant avant le lancement de l'évaluation				
Service pilote	Chef de projet	COPIL	Date	Budget
Partie de la fiche qui sera renseignée le cas échéant avant le lancement de l'évaluation				

Une section 4.4 traite des évaluations intermédiaires et des évaluations concernant plus précisément les questions de mise en œuvre et de gestion administrative des programmes qui revêtent un caractère particulier.

Liste récapitulative des sujets d'évaluation prioritaires

Thème	Sujet
Innovation/économie de la connaissance	1-Evaluation portant sur la prise en compte de l'innovation (y compris non technologique) dans les programmes
	2-Evaluation de l'impact des programmes sur les collaborations et partenariats entre le public et le privé
	3-Evaluation des aides à la recherche et aux universités en région Centre
	4-Evaluation du développement des usages des TIC en région Centre
Environnement et développement durable	5-Evaluation de la prise en compte de l'environnement dans les projets dont le montant a justifié un avis de l'autorité environnementale
	6- Evaluation de l'impact de la mise en œuvre des programmes sur l'environnement
	7-Evaluation de la structuration de la filière énergie en région Centre
	8-Evaluation de l'impact environnemental des mesures agro-environnementales
Emploi et économie	9-Evaluation transversale (concernant l'ensemble des programmes) de la question de l'emploi en région Centre
	10- Etude d'impact des aides collectives aux entreprises dans les programmes 2007-2013
	11-Evaluation de l'impact des mesures en faveur de l'adaptation des travailleurs, territoires et des entreprises aux mutations économiques
Concentration territoriale	12-Evaluation de la méthode de l'appel à projets dans le cadre du volet territorial du CPER.
Infrastructures de transport	13-Etudes d'impact des travaux menés dans le domaine des transports alternatifs à la route (usages inclus, ciblé sur le fret)
Agriculture/rural	14-Evaluation de l'impact des aides aux filières sur l'évolution des secteurs agricoles et forestiers

Innovation Economie de la connaissance	1-Evaluation portant sur la prise en compte de l'innovation dans les programmes (y compris non technologique)			
Questions clés : Evaluation de l'efficacité du dispositif régional de gouvernance de l'innovation Evaluation des aides à l'innovation dans le domaine de la recherche, dans les entreprises, les territoires, les services Etude de la diffusion des pratiques de l'innovation Evaluation de l'appui à l'innovation non technologique				
Enjeux : L'innovation est la première priorité de la Commission européenne. 5 ^{ème} région industrielle française, la région Centre n'est que la 8 ^{ème} pour les dépenses de recherche & développement. L'innovation est donc également une priorité régionale. En région Centre, les pôles de compétitivité sont des démarches structurantes et porteuses d'innovation (cosmétique, énergie électrique, caoutchouc). Toutefois, en 2007, des progrès sont à faire pour une meilleure mise en réseau des acteurs économiques, des potentiels de recherche publique et privée y compris au sein des filières industrielles qui n'ont pas la forme d'un pôle de compétitivité. Etant donné qu'une évaluation nationale des pôles de compétitivité est prévue, il conviendra de veiller aux articulations entre cette évaluation régionale plus spécifiquement tournée sur la question de l'innovation et l'évaluation nationale. On recherchera également une articulation avec les travaux d'évaluation menés dans le cadre du système régional de l'innovation, préparés par l'ARITT.				
Poids financier : très important (plus de 100M€)				
Plans et programmes concernés : FEDER/CPER/FEADER/FSE				
Territoires concernés : tous				
Publics concernés : entreprises, pôles de recherche, organismes de transfert de technologie, pôles de compétitivité, territoires,...				
Sources d'information: Faire le lien avec le système régional de l'innovation				
Service pilote	Chef de projet	COFIL	Date	Budget

Innovation
Economie de la connaissance

2-Evaluation de l'impact des programmes sur les collaborations et partenariats entre le public et le privé

Questions clés :

L'un des objectifs prioritaires au niveau européen, national comme régional est de contribuer au rapprochement entre le public et le privé et notamment entre les laboratoires de recherche publics et les entreprises.

Différentes mesures du PO FEDER et du CPER vont dans ce sens notamment via le soutien au transfert de technologie entre laboratoires de recherche et entreprises (notamment les PME).

Il s'agira d'évaluer l'efficacité et les impacts de cette politique régionale. On pourra notamment se porter l'attention des évaluations sur les organismes de transfert de technologie.

Enjeux :

5^{ème} région industrielle française, la région Centre n'est que la 8^{ème} pour les dépenses de Recherche & développement. Un objectif de plus forte fédération des réseaux de conseil technologique et d'ingénierie (Cellules de valorisation, CRITT, PFT, Centres techniques, organisations technopolitaines...) est fixé à la région Centre afin d'augmenter le nombre de collaborations entre le public et le privé.

Poids financier : important (plus de 50M€)

Plans et programmes concernés : FEDER/CPER/FEADER

Territoires concernés : tous

Publics concernés : notamment les structures de transfert de technologie, incubateurs, CRT, Réseau de diffusion technologique, Pôles technologiques, Plates-formes technologiques, les technopôles, supports techniques aux axes stratégiques (plateaux techniques, RNRIT, CNRT), CORTECHS, Post-Doc,...

Sources d'information:

Faire le lien avec le système régional de l'innovation

Service pilote

Chef de projet

COPIL

Date

Budget

Innovation Economie de la connaissance	3-Evaluation des aides à la recherche et aux universités en région Centre			
Questions clés : Analyses portant sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution de l'attractivité de l'offre de formation en région Centre ▪ Mise en réseau des pôles de recherche et universités ▪ Dynamiques de coopération des laboratoires de recherche avec les entreprises ▪ Effets des aides directes aux projets des pôles de recherche d'excellence ▪ Qualité du cadre de vie des étudiants et chercheurs (infrastructures universitaires modernisées) 				
Enjeux : Des montants importants CPER et FEDER pour le soutien aux activités des pôles de recherche, à leur mise en réseau et à la rénovation des bâtiments sont programmés, notamment pour faire face aux enjeux suivants: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fuite des bacheliers en région Centre ▪ Manque d'attractivité des pôles d'enseignement supérieur ▪ Des pôles de recherche d'excellence aidés en particuliers dans les plans et programmes ▪ Manque de coopération entre pôles de recherche et établissements d'enseignement supérieur ▪ Manque de coopération avec les entreprises (laboratoires mixtes) 				
Poids financier : très important (plus de 100M€)				
Plans et programmes concernés : FEDER/CPER/FSE/FEADER				
Territoires concernés : tous territoires où des pôles de recherche sont installés				
Publics concernés : pôles de recherche et d'enseignement supérieur				
Sources d'information: Faire le lien avec le système régional de l'innovation.				
Service pilote	Chef de projet	COFIL	Date	Budget

Innovation
Economie de la connaissance

4-Evaluation du développement des usages des TIC

Questions clés :

Les TIC sont une priorité européenne et les actions en faveur du développement des usages doivent être évalués. Les pratiques innovantes permises par les TIC seront particulièrement à étudier.

Enjeux :

Les actions en direction des TIC restent limitées dans le cadre régional.
La région bénéficie d'une bonne couverture par les réseaux numériques de haut débit mais les usages restent insuffisants. Le risque est d'une fracture numérique entre publics et territoires

Poids financier: environ 30M€

Plans et programmes concernés : CPER, FEDER, FSE

Territoires concernés : tous

Publics concernés : tous

Sources d'information:

Faire le lien avec le système régional de l'innovation.

Service pilote

Chef de projet

COPIL

Date

Budget

Environnement et développement durable	5-Evaluation de la prise en compte de l'environnement dans les projets			
Questions clés :				
La prise en compte de l'environnement dans les programmes est une des priorités régionales, nationales et européennes fortes.				
Enjeux :				
Pour la première fois, via l'exercice des évaluations stratégiques environnementales (ESE), une attention toute particulière à la prise en compte des questions environnementales dès la conception des programmes a été accordée. L'évaluation de leurs effets est donc indispensable.				
Poids financier: très important (plus de 100M€)				
Plans et programmes concernés : CPER/FEADER/FEADER/FSE				
Territoires concernés : tous				
Publics concernés : tous				
Sources d'information:				
Service pilote	Chef de projet	COPIL	Date	Budget

**Environnement
et
développement
durable**

6-Evaluation de l'impact de la mise en œuvre des programmes sur l'environnement

Questions clés :

La prise en compte de l'environnement dans les programmes est une des priorités régionales, nationales et européennes fortes.

Les projets, bien que prenant en compte certains enjeux environnementaux dans leur conception, peuvent avoir des incidences non négligeables sur l'environnement, considérés individuellement ou en effets cumulés.

Enjeux :

Pour la première fois, via l'exercice des évaluations stratégiques environnementales (ESE), une attention toute particulière à la prise en compte des questions environnementales dès la conception des programmes a été accordée. De plus, la prise en compte de l'environnement représente un critère de sélection des projets. L'évaluation de leurs impacts sur les grands enjeux environnementaux (faune-flore, eau, effet de serre, etc.) est donc indispensable.

Poids financier: très important (plus de 100M€)

Plans et programmes concernés : CPER/FEADER/FEADER/FSE

Territoires concernés : tous

Publics concernés : tous

Sources d'information:

Service pilote

Chef de projet

COPIL

Date

Budget

Environnement et développement durable	7-Evaluation de la structuration de la filière énergie en région Centre			
Questions clés :				
L'énergie est une des priorités régionales fortes et ce dans différents domaines dont les aides devront être évaluées. Une attention particulière devra être portée à l'évaluation de la structuration de la filière énergie.				
Enjeux :				
La question énergétique est une des priorités régionales fortes des différents plans et programmes régionaux. La région dispose d'atouts importants pour la constitution d'un pôle européen de l'efficacité énergétique (pôle de compétitivité « sciences et systèmes de l'énergie électrique », différents centres de recherche impliqués, unité pilote de biocarburants, etc.)				
Poids financier: important (plus de 50M€)				
Plans et programmes concernés : CPER/FEDER/FEADER				
Territoires concernés : tous				
Publics concernés : tous				
Sources d'information:				
Service pilote	Chef de projet	COPIL	Date	Budget

Agriculture/
rural

8-Evaluation de l'impact des mesures agro-environnementales sur l'environnement

Questions clés :

Les plans et programmes régionaux apportent un soutien important aux actions en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement (Mesures Agro Environnementales) (environ 25% des fonds FEADER+CPER)

En lien avec l'évaluation centrée sur l'analyse d'impact des actions en faveur du développement durable (prise en compte de l'environnement dans les programmes/ structuration de la filière énergie), il sera intéressant d'évaluer plus particulièrement l'impact des mesures agro-environnementales.

Enjeux :

La région Centre est la 5^{ème} région agricole française et elle dispose de différents atouts et défis à relever:

- Un potentiel pour relever les défis de la réforme de la PAC : orientation vers la valorisation non alimentaire et énergétique des débouchés agricoles
- Une industrie agro-alimentaire peu importante
- D'importants espaces forestiers sous-exploités

Poids financier: important (plus de 50M€)

Plans et programmes concernés : CPER/FEADER

Territoires concernés : espaces ruraux

Publics concernés : espaces ruraux

Sources d'information:

Service pilote

Chef de projet

COPIL

Date

Budget

9-Evaluation transversale (concernant l'ensemble des programmes) de la question de l'emploi en région Centre

Questions clés :

Les différents programmes agissent sur la question de l'emploi par différents leviers :

- aides aux entreprises,
- aides aux demandeurs d'emplois,
- aides à la formation continue,

Il est donc particulièrement important d'évaluer les impacts convergents de ces différents dispositifs d'aides de manière transversale.

Différents sujets pourront être évalués :

- Analyse diagnostique des évolutions de l'emploi en région Centre
- Analyse de la modernisation du service public de l'emploi (mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion des différents dispositifs)
- Amélioration de l'accès à l'emploi des différents publics (lutte contre la discrimination)
- Analyse de l'anticipation des mutations économiques (dispositifs de formation tout au long de la vie)

Enjeux :

- Pertes d'emploi dans les industries traditionnelles qui ne sont plus compensées par la progression du tertiaire en région Centre
- Structure du chômage problématique pour les jeunes, les femmes, les chômeurs de longue durée

Poids financier : très important (plus de 100M€)

Plans et programmes concernés : FSE/FEDER/FEADER/CPER

Territoires concernés : tous

Publics concernés : demandeurs d'emploi, salariés en formation, chefs d'entreprises, structures d'aide à l'emploi, structures de formation

Sources d'information:

Service pilote

Chef de projet

COPIL

Date

Budget

Développement économique Innovation Entreprises	10-Etude d'impact des aides collectives aux entreprises dans les programmes 2007-2013			
Questions clés : Analyse de l'efficacité des aides collectives pour le dynamisme économique régional (création, reprise d'entreprise, aides collectives, types d'entreprises concernées, création d'emploi, formation) Analyse comparative par rapport aux précédentes générations de plans et programmes				
Enjeux : Les types d'aides aux entreprises prévues dans les plans et programmes 2007-2013 sont sensiblement différents de celles des précédents programmes : -moins d'aides directes individuelles et davantage d'aides collectives aux entreprises -priorité aux PME/TPE -des nouveaux outils d'ingénierie financière sont prévus : micro-crédit, prêt participatif, capital-investissement, capital risque,... -en région Centre, la problématique forte de la transmission reprise d'entreprise pour les TPE/PME de l'artisanat, du commerce et des exploitations agricoles				
Poids financier : très important (plus de 100M€)				
Plans et programmes concernés : FEDER/CPER/FSE				
Territoires concernés : tous				
Publics concernés : entreprises				
Sources d'information:				
Service pilote	Chef de projet	COPIL	Date	Budget

Emploi et économie	11-Evaluation de l'impact des mesures en faveur de l'adaptation des travailleurs, territoires et des entreprises aux mutations économiques			
Questions clés :				
Analyse de l'impact des aides aux entreprises et travailleurs pour l'adaptation aux mutations économiques (FEDER/FSE)				
Enjeux :				
Des montants importants ont été alloués à la question de la reconversion des territoires en mutation via l'axe 1 du FSE et par le FEDER. Il s'agit d'un des enjeux importants en région Centre.				
Poids financier : important (plus de 50M€)				
Plans et programmes concernés : FSE/ FEDE				
Territoires concernés : tous				
Publics concernés : entreprises, travailleurs, organismes de formation/travailleurs				
Sources d'information:				
Service pilote	Chef de projet	COPIL	Date	Budget

Concentration territoriale

12-Evaluation de la méthode de l'appel à projet auprès des territoires et de ses résultats : évaluation des résultats issus des appels à projet inscrits dans le volet territorial du CPER d'une part et dans la mesure de l'axe 3 du FEDER consacrée au soutien à la compétitivité et l'attractivité des pôles économiques du sud régional d'autre part

Questions clés :

La méthode de l'appel à projet comme une procédure de sélection nouvelle des projets: quels impacts pour les porteurs de projets ?
Quels sont les résultats des aides obtenues pour les différents territoires ?

Enjeux :

Pour les territoires urbains :

La région Centre a tenu à consacrer plusieurs mesures en direction des territoires urbains et notamment des aides aux villes moyennes: un retour d'information concernant les effets de ces aides, notamment auprès de la Commission européenne est nécessaire.

Pour les territoires du sud régional :

Les territoires du sud régional étaient les bénéficiaires prioritaires des précédents programmes. Avec la fin du zonage, les programmes de la génération 2007-2013 ont maintenu une certaine attention à ces territoires. Une évaluation des effets de ces aides est donc nécessaire.

Quelles évolutions des territoires zonés dans les précédentes générations de programmes et plans ?

Quelle place du sud régional et quelle évolution des territoires en contrats de sites ?

Poids financier : plus de 20M€ dédié aux territoires urbains/ 10M€ dédié au sud régional

Plans et programmes concernés : il s'agit de deux appels à projets distincts inscrits dans le volet territorial du CPER d'une part et dans la mesure de l'axe 3 du FEDER sur le soutien à la compétitivité et à l'attractivité des pôles économiques du sud régional d'autre part.

Territoires concernés : territoires urbains fragiles, territoires ruraux, sud régional

Publics concernés : habitants des territoires urbains fragiles, territoires ruraux

Sources d'information:

Service pilote

Chef de projet

COPIL

Date

Budget

Transports	13-Etudes d'impact (notamment en termes d'usages) des travaux menés dans le domaine des transports alternatifs à la route			
Questions clés :				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes d'impact des différents travaux (autoroute ferroviaire, modernisation de l'axe Nantes-Lyon, transports urbains des villes de Tours et Orléans) ▪ Analyse du report modal de la route vers les transports alternatifs (ferroviaire, transports urbains propres) ▪ Analyse de l'évolution du fret de proximité 				
Enjeux :				
<p>Le CPER et de manière moindre le FEDER visent à une amélioration des différentes faibles et atouts identifiés dans le diagnostic régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vétusté d'une partie des infrastructures du réseau ferré régional ▪ Saturation de certaines lignes ferroviaires ▪ Un niveau d'insécurité routière supérieure à la moyenne nationale ▪ Des potentialités innovantes de report de la route vers le fer (en particulier pour le transport de marchandises agricoles) 				
Poids financier : très important près de 260M€ (13% financement FEDER/ 87% CPER)				
Plans et programmes concernés : CPER / FEDER				
Territoires concernés : tous				
Publics concernés : tous				
Sources d'information:				
Service pilote	Chef de projet	COPIL	Date	Budget

Agriculture/
rural

14-Evaluation de l'impact des aides aux filières sur l'évolution des secteurs agricoles et forestiers

Questions clés :

Les plans et programmes régionaux apportent un soutien à l'agriculture important avec un soutien particulier à certaines filières qui demanderont une évaluation en terme de résultats :

- 1-mesures en faveur de la compétitivité et de l'emploi (environ 50% des fonds FEADER+CPER)
 - les investissements matériels pour la modernisation des exploitations (PMBE, PVE)
 - le soutien à la structuration des filières (filières d'élevage, végétales, agro-alimentaires, forestières)
 - le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs
 - la recherche appliquée
- 2-les actions en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement (MAE) (environ 25% des fonds FEADER+CPER)
- 3-le soutien au monde rural/qualité de vie (environ 25% des fonds FEADER+CPER)

En lien avec l'évaluation centrée sur l'analyse d'impact des actions en faveur du développement durable (prise en compte de l'environnement dans les programmes/ structuration de la filière énergie), il sera intéressant d'évaluer plus particulièrement l'impact des mesures agro-environnementales.

Enjeux :

La région Centre est la 5^{ème} région agricole française
Un potentiel pour relever les défis de la réforme de la PAC : orientation vers la valorisation non alimentaire et énergétique des débouchés agricoles
Une industrie agro-alimentaire peu importante
D'importants espaces forestiers sous-exploités

Poids financier: très important plus de 150M€ (CPER: 45% / FEADER: 55%)

Plans et programmes concernés : CPER/FEADER

Territoires concernés : espaces ruraux

Publics concernés : espaces ruraux

Sources d'information:

Service pilote

Chef de projet

COFIL

Date

Budget

4.4 Les évaluations intermédiaires et portant sur la mise en oeuvre

4.4.1 Pourquoi une évaluation intermédiaire ?

La circulaire 1^{er} Ministre du 4 mai 2007 réaffirme l'obligation de mener des évaluations intermédiaires :

« Il convient de prévoir une évaluation intermédiaire lors de la révision à mi-parcours du programme (2010). Elle s'appuiera notamment sur une valorisation des rapports annuels d'exécution du PO et des CPER. »

La circulaire 1^{er} Ministre du 4 mai précise toute l'importance de mener une évaluation en cas de révision majeure du PO ou du CPER. Cette évaluation sera due à des changements socio-économiques, de priorités communautaires, nationales ou régionales, des redistributions financière entre les axes, des révisions des objectifs ou des différences importantes dans la mise en oeuvre.

En effet, il convient de rappeler qu'à mi parcours une révision du CPER est prévue et que dans le cadre des PO, des ajustements majeurs peuvent être apportés aux programmes. Dans ce cadre, les évaluations peuvent utilement nourrir ces ajustements.

Les évaluations intermédiaires portent sur la globalité des programmes et plus particulièrement sur l'analyse de l'avancement des programmes et de leur mise en oeuvre.

Elles peuvent également porter sur une thématique jugée particulièrement stratégique. Dans le cadre de ces évaluations intermédiaires, la circulaire recommande notamment qu'un regard particulier soit porté sur l'environnement dans l'évaluation intermédiaire.

4.4.2 Les évaluations portant sur la mise en oeuvre

L'évaluation de la mise en oeuvre des programmes peut être essentielle pour identifier d'éventuels freins au bon avancement du programme ou des difficultés à obtenir les résultats escomptés.

Ce type d'évaluation peut intervenir notamment à deux moments :

- au fil du programme mais plutôt sur la forme d'une analyse ponctuelle. Il ne s'agit pas nécessairement d'évaluations lourdes mais de réponses proportionnées aux alertes (cf. section 32),
- lors d'évaluations intermédiaires

Les évaluations de ce type pourront notamment porter sur les sujets suivants :

- Pilotage général du programme
- Coordination de la gestion et de la programmation
- Instruction des dossiers en vue d'une sélection par l'instance de programmation (méthode de l'appel à projet)
- Instruction des dossiers après programmation (conventionnement avec les bénéficiaires, contrôle de service fait...)
- Animation et communication
- Evaluation
- Suivi informatique-système d'information
- Contrôle qualité gestion
- Certification des dépenses avant appels de fonds à la Commission européenne (autorité de paiement)
- Mise en paiement
- Contrôles d'opérations (contrôles approfondis sur échantillon)
- Assistance aux porteurs de projet pour le montage des dossiers.

5 Annexes

5.1 Les indicateurs clés d'alerte

Les tableaux suivants la trentaine d'indicateurs d'alerte sélectionnés par le partenariat régional.

Ces indicateurs d'alerte sont classés par grandes familles : indicateurs financiers, indicateurs de mise en œuvre, indicateurs de réalisation ou de résultat.

Les indicateurs de réalisation et de résultat ont été choisis afin qu'ils puissent être le plus souvent communs au PO FEDER et au CPER.

Pour chaque indicateur, nous avons proposé une valeur cible annuelle en fonction de la cible à atteindre *in fine* en 2013. La courbe d'évolution annuelle des objectifs quantifiés est linéaire. Il sera opportun d'ajuster les objectifs en fonction de l'expérience des services sur le rythme des programmes. On pourra ainsi fixer une « courbe d'expérience » plus réaliste que la courbe linéaire.

Nota : les objectifs cibles de 2013 qui figurent dans les tableaux sont ceux du PO FEDER. Le partenariat devra vérifier que ces objectifs sont également applicables pour le CPER.

5.1.1 Indicateurs financiers

Le suivi des indicateurs financiers est présenté jusqu'en 2013 mail il peut être utile au-delà (2015).

	Indicateurs financiers	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Courbe linéaire annualisée	Taux de programmation	14	28	42	56	70	84	100%
Courbe d'expérience à renseigner selon l'expérience des services	Taux de mandatement	14	28	42	56	70	84	100%

Taux de programmation : il est un indicateur d'anticipation sur la dynamique du programme (ils renvoient une image des besoins et de la mobilisation des maîtres d'ouvrage). Il constitue à ce titre un indicateur d'alerte clé. Néanmoins, il ne dit rien sur la réalisation effective des projets et peut donc cacher des « déclarations d'intention ».

Calcul : Montant total programmé rapporté au montant total prévu (maquette).

Le taux de programmation est suivi au niveau global des programmes et pour chaque mesure ou grand projet.

Taux de mandatement : il permet d'avoir une vue plus précise des crédits mandatés et donc de l'engagement réel de la dépense. Il est donc complémentaire du premier.

Calcul : Montant total mandaté rapporté au montant total programmé.

Le taux de mandatement est suivi au niveau global des programmes et pour chaque mesure ou grand projet.

5.1.2 Indicateurs de mise en œuvre

Indicateurs de mise en œuvre	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de renseignement des indicateurs	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Délai moyen d'instruction							

Taux de renseignement des indicateurs : il indique si les indicateurs sont bien renseignés au fur et à mesure de l'acceptation des dossiers. En effet, les indicateurs sont renseignés au niveau de chaque opération par les maîtres d'ouvrage avec l'appui des services instructeurs.

Mode de calcul : Nombre d'indicateurs renseignés rapporté au nombre d'indicateurs renseignables

Cet indicateur est calculé globalement (programme) mais également par mesure ou grand projet et par service.

Délai d'instruction : il fournit une indication sur la capacité des services à absorber dans un délai raisonnable la procédure d'instruction des dossiers réputés complets.

Mode de calcul : écart en jour entre la date dossier complet et la date dossier accepté en CRP (statut O).

C'est le délai moyen au niveau des mesures et des grands projets qui sont suivis. Ils sont comparés au délai moyen du programme.

5.1.3 Indicateurs de réalisation et de résultat

Nota : les définitions et modes de calcul de ces indicateurs sont seront fournis au sein d'un guide des indicateurs que le SGAR Centre rédige actuellement.

Indicateurs de réalisation et de résultat	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Emploi							
-Nombre d'emplois directs créés dans les 7 mesures de l'axe 1 (recherche, innovation, entreprises).	285 à 800	571 à 1600	856 à 2400	1141 à 3200	1426 à 4000	1711 à 4800	2000 à 5600
Seront suivis les emplois attendus et constatés). Attention au risque de doublon lié au suivi parallèle sur le PO et le CPER							

Economie de la connaissance/Innovation/compétitivité							
-Nombre de laboratoires et d'entreprises ayant bénéficié d'appui de structure d'ingénierie (pour PO uniquement)	2000	4000	6000	8000	10000	12000	14 000
-Montants versés à des projets Filières régionales d'excellence (pour PO uniquement)	9,2	18,4	27,6	36,8	46	55,2	65M€
- Montants affectés aux projets soutenant des pôles de compétitivité (CPER uniquement)							
-Nombre de projets à caractère innovant en termes de produit ou de services offerts, d'organisation, d'accès au marché	97	194	291	388	485	582	680
-Nombre de projets coopérations entreprises instituts de recherche	28	56	84	112	140	168	200
-nombre d'entreprises (PME et TPE) impliquées dans l'opération collective (<i>réserve comme indicateur d'alerte</i>)	430	860	1290	1720	2150	2580	3010
-Nombre de projets contribuant au renforcement de l'attractivité des pôles économiques du sud régional (PO uniquement) (<i>réserve comme indicateur d'alerte</i>)	2	4	6	8	10	12	14
Société de l'information/TIC							
-Nombre d'environnements numériques de travail	0,05	0,1	0,15	0,20	0,25	0,30	0,35M
-Nombre de projets TIC mutualisés aidés par le FEDER (PO uniquement)	1	2	3	4	5	6	7
-Amélioration de l'accessibilité régionale en haut débit et en très haut débit (après la fin des travaux) (<i>réserve comme indicateur d'alerte</i>)							98 à 100% des lignes
Environnement							
-Montants affectés à des projets d'inventaires concernant la flore/faune/habitats/milieus remarquables/paysages							

- Taux de reprise des avis environnementaux sur les opérations soutenues par les programmes							90 à 100%
Transports							
-Evolution du tonnage traité par les opérateurs ferroviaires de proximité sur les lignes soutenues par du FEDER après la fin des travaux (réserve comme indicateur d'alerte)							+30%
-Nombre de trains à traction thermique remplacés par des trains à traction électrique sur l'axe Nantes-Lyon après la fin des travaux d'électrification entre Bourges et Saincaize (réserve comme indicateur d'alerte)							539/ semaine
Kilomètres de voies de chemin de fer reconstruites (réserve comme indicateur d'alerte)	7,5	15	22,5	30	37,5	45	53km
Volet urbain							
- Nombre d'opérations soutenues dans le cadre de l'appel à projet urbain	6	12	19	25	32	28	45
- Nombre de projets contribuant au renforcement de l'attractivité des quartiers soutenus dans le cadre de l'appel à projet	8	16	24	32	40	48	60
Patrimoine culturel							
Evolution de la fréquentation des équipements structurant aidés à n+3 (réserve comme indicateur d'alerte)							0,25M visiteurs/an
Nombre de projets financés au titre de l'article 5 (uniquement CPER)							

Le partenariat a également souhaité retenir comme indicateurs d'alerte les trois critères d'instruction transversaux.

Ces critères renseignent sur la capacité des programmes à sélectionner des projets exemplaires dans les domaines de l'innovation, des TIC et de l'environnement.

Critère d'instruction	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Prise en compte de l'innovation							
Prise en compte des TIC							
Prise en compte de l'environnement							

La définition exacte de ces critères et leur modalité de notation est fourni au sein du guide national des indicateurs élaborés par la DIACT et l'ARF.

5.1.4 Les indicateurs de contexte

Thème "Innovation, Recherche, développement des entreprises"

n°	Intitulé	Base de référence (état initial)
1	Dépenses intérieures totales de R&D dont part dans les entreprises et part dans les administrations	914 M€ en 2004, dont 705 pour les entreprises et 209 pour les administrations
2	Nombre total de chercheurs en R&D dont part dans les entreprises et part dans les administrations	4761 en 2004, dont 2890 en entreprises et 1871 en administrations
3	Créations et reprises d'entreprises	En 2005 : 9.239 en région Centre et 302.164 en métropole
4	Part des femmes parmi les créateurs d'entreprises	En 2005, en région Centre sur 5.400 créations d'entreprises individuelles, 1.968, soit 36,44%, sont créées par des femmes, En France métropolitaine, sur 160.760 créations d'entreprises individuelles, 55.765 sont créées par des femmes, soit 34,69%
5	Valeur ajoutée régionale	Valeurs région Centre 2003 (définitif) : 51.789,0
6	PIB par habitant	Valeurs région Centre 2003 (définitif) : 23.239
7	Nombre d'établissements par taille et secteur d'activité	1- 157 169 établissements au 31/12/20042- 143 410 de moins de 10 salariés 6508 entre 10 et 20 salariés 6909 entre 20 et 250 salariés 342 de plus de 250 salariés3- commerce : 26 736construction : 14 482industrie : 12 113services : 71 354
8	Nombre PME	80.165 en région Centre, 2.612.961 en France métropolitaine
9	Nombre d'entreprises monorégionales	77.696 en région Centre, 2.526.132 en France métropolitaine
10	Nombre de PME exportatrices et volumes concernés	Environ 2000 PME pour 2 milliards en exportation sur 15 milliards pour l'ensemble des entreprises

Thème "Environnement"

n°	Intitulé	Base de référence
1	Production d'énergie primaire en région Centre et part des énergies renouvelables dans la production d'énergie primaire régionale	Données 2002 : Production d'énergie primaire : 22,4 Mtep Energies renouvelables : 0,5 Mtep (2,2%)
2	Consommation énergétique finale régionale par secteurs d'activité et par forme d'énergie	2002 Secteurs : total : 6,6 Mtep Résidentiel tertiaire : 2,8 Transports : 2,2 Industrie : 1,2 Agriculture : 1,5 Forme d'énergie : Charbon : 0,0 Mtep Produits pétroliers : 3,4 Gaz : 1,4 Electricité : 1,2 Bois : 0,4
3	Nombre de données intégrées dans la base de données FLORA	929 220 données au 30/10/2006
4	Evolution des surfaces artificialisées	Données 2004 : 311.053 hectares (7,9% du territoire régional)
5	Emissions régionales de gaz à effet de serre	Données 2000 : 27,724,391 milliers tonnes équivalent CO2
6	Les sites et sols pollués en région Centre	146 sites et sols pollués ou potentiellement pollués (juin 2006)
7	Emission dans l'eau des installations classées soumises à autorisation	26 établissements dépassant les seuils

Thème "Urbain, Cohésion territoriale"

n°	Intitulé	Base de référence
1	Nombre de ZUS et quartiers prioritaires et population concernée	30 ZUS et 56 Quartiers prioritaires
2	Part de la population régionale vivant dans les ZUS et quartiers prioritaires	ZUS : 129.398 hbts (5,30%) Quartiers prioritaires : 153.267 hbts (6,20%)
3	Part des demandeurs d'emplois habitants dans les ZUS et les quartiers prioritaires (déclinaison hommes et femmes)	Hommes : ZUS : 5.832 / QP : 5.555 Femmes : ZUS : 4.569 / QP : 4.722 Ensemble : ZUS : 10.401 / QP : 10.277 Hommes : ZUS : 12,52% / QP : 11,93% Femmes : ZUS : 10,05% / QP : 10,38%

4	Nombre d'allocataires du RMI dans la région et dans les ZUS et quartiers prioritaires	ZUS : 6.508 (18,87%) Quartiers prioritaires : 5.807 (16,84%)
5	Part des diplômés supérieurs en région Centre	Recensement de 1999 Aucun ou CEP : 41,2% BEPC : 7,5% CAP BEP : 26,5% Bac : 11,0% Diplôme enseignement supérieur : 13,8%
6	Evolution de la population sur les 3 espaces infrarégionaux (franges franciliennes, val de Loire, Sud régional)	Recensement 1999 Axe ligérien : 1.128.904 Franges franciliennes : 486.184 Sud régional : 825.241
7	Solde migratoire régional	75.000 entre 1990 et 1999 pour la région 42.000 avec les autres régions de la métropole

Thème "TIC"

n°	Intitulé	Base de référence (état initial)
1	Taux de foyers desservis par une offre de télécommunication à haut débit (toute technologie confondue hors téléphonie mobile)	98,20%
2	Nombre de communes identifiées en zone blanche (taux de couverture de la population inférieur à 80 %)	145
3	% d'établissement d'enseignement supérieur et secondaire raccordés à un réseau de service haut débit et très haut débit d'initiative publique	61%
4	Couverture en très haut débit des ZAE principales	236
5	Nombre de points publics d'accès à Internet	90

Thème "Transports"

n°	Intitulé	Base de référence (état initial)
1	Transport de marchandises par fer	Flux entrants : 2,2 Mt en 2004 Flux sortants : 4,5 Mt en 2004
2	Transport de marchandises par route	Flux entrants : 32,5 Mt en 2004 Flux sortants : 30 Mt en 2004
3	Nombre de voyages en transports urbains dans les agglomérations d'Orléans et de Tours	Orléans : 23,4 millions dont 11,3 tramway Tours : 22,5 millions

4	Part de la voiture particulière dans les navettes domicile-travail	Données RP 1999 : Valeurs région Centre : 70,72% des actifs ayant un emploi / 75,60% des actifs ayant un emploi avec transport Valeurs France métropolitaine : 65,65% des actifs ayant un emploi / 69,50% des actifs ayant un emploi avec transport
---	--	---

5.2 Processus de sélection des sujets d'évaluation

5.2.1 Objectif

- Repérer les sujets (thèmes) dont l'importance justifie l'engagement d'une évaluation
- Cette importance est mesurée à partir de critères notés qualitativement.

5.2.2 Recensement des sujets potentiellement évaluables

En théorie tout est évaluable, d'où la nécessité de fixer des priorités et d'avoir des critères de hiérarchisation

5.2.3 Présentation des critères de sélection et du système de notation

Les différents critères suivants ont été croisés afin de sélectionner une vingtaine de sujets d'évaluation. A noter qu'il ne s'agit pas de croiser des critères à valeur statistique mais bien d'identifier de manière qualitative quelques grandes tendances.

5.2.3.1 Critère n°1 : la cohérence avec les priorités nationales et européennes

Une première sélection des sujets à évaluer est passée par un travail de sélection de sujets cohérents avec les priorités nationales et européennes à partir des documents de référence (OSC, CRSN) **Les sujets ont été sélectionnés parmi les principaux thèmes nationaux et européens prioritaires.**

Les priorités thématiques nationales et européennes selon le cadre de référence stratégique national

Attractivité et excellence territoriale pour les investissements et l'emploi	Soutenir l'Emploi, valoriser le capital humain et assurer l'inclusion sociale	Dimension territoriale de la cohésion et du développement durable
Priorité 1 : innovation et économie de la connaissance	Priorité 1 : adapter les travailleurs et les entreprises aux mutations économiques	1-Définition de stratégies d'intervention au sein des territoires de projet
Priorité 2 : TIC	Priorité 2 : développer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi	2-Des espaces urbains porteurs
Priorité 3 : soutien aux entreprises	Priorité 3 : renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations	3-Un soutien spécifique aux zones rurales (+FEADER)

Priorité 4 : environnement, risques, énergie	Priorité 4 : investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et la trans-nationalité	
Priorité 5 : mode de transports alternatifs à la route		

2- Critère n°2 : la pertinence avec les enjeux et s stratégies régionales

LA pertinence du sujet à retenir au regard

- du diagnostic,
- des résultats/effets attendus,
- du poids financier de chaque thème dans les maquettes financières.

Le tableau ci-dessous retranscrit un essai de reclassement des grands thèmes selon leur poids financier dans les différentes maquettes des plans et programmes. Les poids financiers indiqués sont souvent le résultat de cumulés financiers après regroupements de mesures ou projets par thématiques. Certains regroupements peuvent donc être discutés (par exemple : dans le cas des actions en faveur du rapprochement pôles de recherche/entreprises, il n'est pas toujours simple de distinguer clairement les mesures en faveur de la recherche et en faveur du développement des entreprises). **L'objectif de ce tableau est d'obtenir quelques grandes tendances : il s'agit d'identifier les thématiques sur lesquelles se concentrent les grandes masses financières des programmes.**

Classification des différents thèmes selon leur poids financier dans les plans et programmes cumulés par ordre d'importance financière

Classement du poids financier par thème	FEDER	CPER	FEADER	FSE	Total
Transports					259M€
Ferroviaire voyageurs	10,5M€ (mesure 211)	90,6 (grand projet 71, 73, 74,75)			101,1M€
Ferroviaire fret	7,5M€ (212)	92,4M€ (8)			99,9M€
Transports urbains autres	5,5M€ (213)	44M€ (72+76)			49,5M€
Enseignement supérieur et recherche					214M€
Activités des centres de recherche	24M€ (1.1)	48M€ (1.1+21+35+36+42)		Pôle de recherche Villes, sociétés et territoires »	72M€+
Construction et infrastructures		91M€ (31+32+33+34)			91M€
Valorisation recherche/transfert de technologie/partneriats recherche/entreprises/pôles de compétitivité	36M€ (12+13)	15,4M€ (12)		Formation continue (entreprises/formateurs)	51,4M€+
Agriculture					177M€

Structuration filières		13,431 (41)			13,4M€
Recherche appliquée		8,801 (42)	(pris en compte 124)		8,8M€+
Investissements matériels		30,3M€ (43)	16,3 (121)		46,6M€
Agriculture et environnement		3,55M€ (44)	38,18M€ (axe 2)		41,73M€
Forêt		7,3 (45)	4M€ (123+221+226+227+341)		11M€
Installation des jeunes		15,82M€ (46)			15,82M€
Attractivité et cohésion territoriale	28,3	141,5	36,03	5,91	€211,74
Santé/solidarité/services à la population	7,3M€ (32)	26,6M€ (volet territorial Fonds santé solidarité 21,4 M et maisons médicales pluri-professionnelles 5,2M)			33,9M€
Aménagement du territoire/ingénierie de projet		83M€ (volet territorial)		4,41M€ (axe 5-d)	87,41M€+
Territoires ruraux		Une partie du volet territorial (NC)	36,03M€ (axe 3+4)		36,03M€+
Agglomérations et villes moyennes	21M€ (31)	Une partie du volet territorial (31,9M€ Services à la population/attractivité des agglomérations et des villes moyennes sauf maisons médicales)		1,5M€ (ZUS)	54,4M€+
Environnement et développement durable	30	97,9	44,9		172,8M€
Environnement, risques	20M€ (34)	46,9M€ (volet territorial Fonds espaces naturels 5,1M€ et Préservation de l'environnement 41,8M€)	44,9M€	Formation développement durable	111,8M€
Pôle énergie	10M€ (17)	51M€ (2)			61M€
Appui aux entreprises	39M€	11M€			50M€

/filiales/innovation	(14+15+16)				
Cohésion sociale (ce thème recouvre globalement le FSE)				130,876M€ (axes 1,2, 3, 4)	130,876M€
Axe 1 : adapter les travailleurs et les entreprises aux mutations économiques demandeurs d'emploi				45,8M€ (axe 1)	
Axe 2 : développer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi				33,45M€ (axe 2)	
Axe 3 : renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations				40,676M€ (axe 3)	
Axe 4 : investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et la trans-nationalité Développer les partenariats pour l'emploi				13,83M€ (axe 4)	
Culture/tourisme	Une partie de 34 (14M€)	47,82M€ (5)	(Pris en compte 323)		47,82M€+
TIC	8,5M€	Volet territorial (17M€)		3,59M€ (5d)	29,09M€

3- Critère n°3 : les complémentarités entre les évaluations à retenir

Les maquettes financières donnent quelques indications des priorités régionales accordées à tel ou tel thème d'action (transport, recherche, etc.). Toutefois, afin de mener, autant que possible, des évaluations communes aux différents programmes, il convient d'identifier les thématiques communes aux différents programmes et les thématiques spécifiques à certains plans et programmes.

Les orientations nationales en matière d'évaluation ont en effet précisé qu'il était souhaitable de mener des **évaluations communes aux PO et au CPER**. Afin d'identifier les thématiques sur lesquelles des évaluations communes à différents programmes pourront être menées, nous avons réalisé une analyse comparative des différents programmes. Suite à cette comparaison, nous avons classé les thèmes d'évaluation selon qu'ils peuvent permettre des évaluations communes ou inversement justifient des évaluations spécifiques à un programme donné (voir tableau ci-dessous).

En effet, il convient également de prendre en compte, dans les évaluations choisies, la logique de conception ou de gestion des PO et des CPER qui diffère sur certains aspects :

- Le CPER est construit par grands projets thématiques produits d'une négociation entre les orientations nationales et les priorités régionales,
- Le PO FEDER possède une stratégie régionale avec des thématiques transversales aux différents mesures (ex : l'environnement),
- Le PO FSE et FEADER sont des programmes dont la gestion est déléguée régionalement mais dont le pilotage est national.

Ainsi, il ne sera pas toujours possible de mener des évaluations communes aux différents programmes.

Les thèmes d'évaluation communs au moins à 3 programmes différents :

Thème	FEDER	CPER	FEADER	FSE
Environnement et développement durable	X <i>concerné</i>	X <i>programme le plus concerné</i>	X	X
Attractivité et cohésion territoriale	X	X	X	X
Appui aux entreprises : emploi, formation, filières, innovation	X	X	X	X
Enseignement supérieur et recherche	X	X		X
TIC	X	X		X
Cohésion sociale	X	X		X

Les thèmes d'évaluation communs à 2 programmes différents :

Thème	FEDER	CPER	FEADER	FSE
Agriculture et territoires ruraux		X	X	
Transports	X	X		
Equipements patrimoniaux	X	X		

D'autres facteurs de complémentarités entre les évaluations à retenir ont été analysés :

- Publics concernés (large/étroit ; unique/multiple)
- Territoires concernés (territoire régional ou spécifique : ex : sud régional, quartiers sensibles,...)

Le schéma ci-dessous identifie l'ensemble des orientations stratégiques des plans et programmes considérés.

4-La faisabilité des évaluations à retenir

La faisabilité d'une évaluation dépend de la qualité des sources disponibles et notamment de la qualité des indicateurs disponibles.

Dans le tableau ci-dessous ont été identifiés les indicateurs prévus au niveau régional.

Certes différents indicateurs nationaux et européens proposés par le guide national des indicateurs permettent de couvrir l'ensemble de ces thématiques mais le fait que des indicateurs régionaux aient été retenus montre l'importance de certaines des thématiques parmi les priorités régionales.

Classement du poids financier par thème	Indicateurs régionaux (source : FEDER)
Emploi	-Nombre d'emplois directs créés dans les mesures de l'axe 1 (recherche, innovation, entreprises)
Transports	-Evolution du tonnage traité par les opérateurs ferroviaires de proximité sur les lignes soutenues par du FEDER -Nombre de trains à traction thermique remplacés par des trains à traction électrique sur l'axe Nantes-Lyon après la fin des travaux d'électrification entre Bourges et Saincaize <i>(-Kilomètres de voies de chemin de fer reconstruites)</i>
Société de l'information/TIC	-Nombre d'environnement numériques de travail financés par du FEDER -Nombre de projets TIC mutualisés aidés par le FEDER -Amélioration de l'accessibilité régionale en haut débit et en très haut débit
Innovation/recherche et économie de la connaissance	-Nombre de laboratoires et d'entreprises ayant bénéficié d'appui de structure d'ingénierie aidées par le FEDER -Montants FEDER versé à des projets Filières régionales d'excellence -Nombre de projets à caractère innovant en termes de produit ou de services offerts, d'organisation, d'accès au marché -Nombre d'emplois directs créés dans les mesures de l'axe 1 (recherche, innovation, entreprises) -Nombre de projets coopérations entreprises instituts de recherche
Aide directe à l'investissement des PME	

Agriculture	Indicateurs nationaux
Attractivité et cohésion territoriale	
Agglomérations et villes moyennes	<p>-Nombre d'opérations soutenues dans le cadre de l'appel à projet urbain</p> <p>-Nombre de projets contribuant au renforcement de l'attractivité des quartiers soutenus dans le cadre de l'appel à projet (maintien d'activité, meilleurs services aux entreprises et à la population, accès facilité aux pôles économiques)</p> <p>-Nombre de projets contribuant au renforcement de l'attractivité des villes moyennes</p>
Environnement et développement durable	<p>-Nombres de projets d'inventaires concernant la flore/faune/habitats/milieus remarquables/paysages</p> <p>-Nombre de reprise des avis environnementaux sur les opérations soutenues par le FEDER</p>
Appui aux entreprises /filiales/innovation	-nombre d'entreprises (PME et TPE) impliquées dans l'opération collective
Cohésion sociale	Indicateurs nationaux
Culture/tourisme	Evolution de la fréquentation des équipements structurant aidés à n+3
TIC	

5-La temporalité des évaluations à programmer

Afin de définir le rythme des évaluations à conduire, il conviendra d'identifier, une fois les sujets sélectionnés :

- la durée de gestation puis de réalisation des projets (liés à leur ampleur, aux acteurs porteurs)
- la pertinence du diagnostic et de la stratégie disponibles : influe sur le temps et la nature d'évaluations